

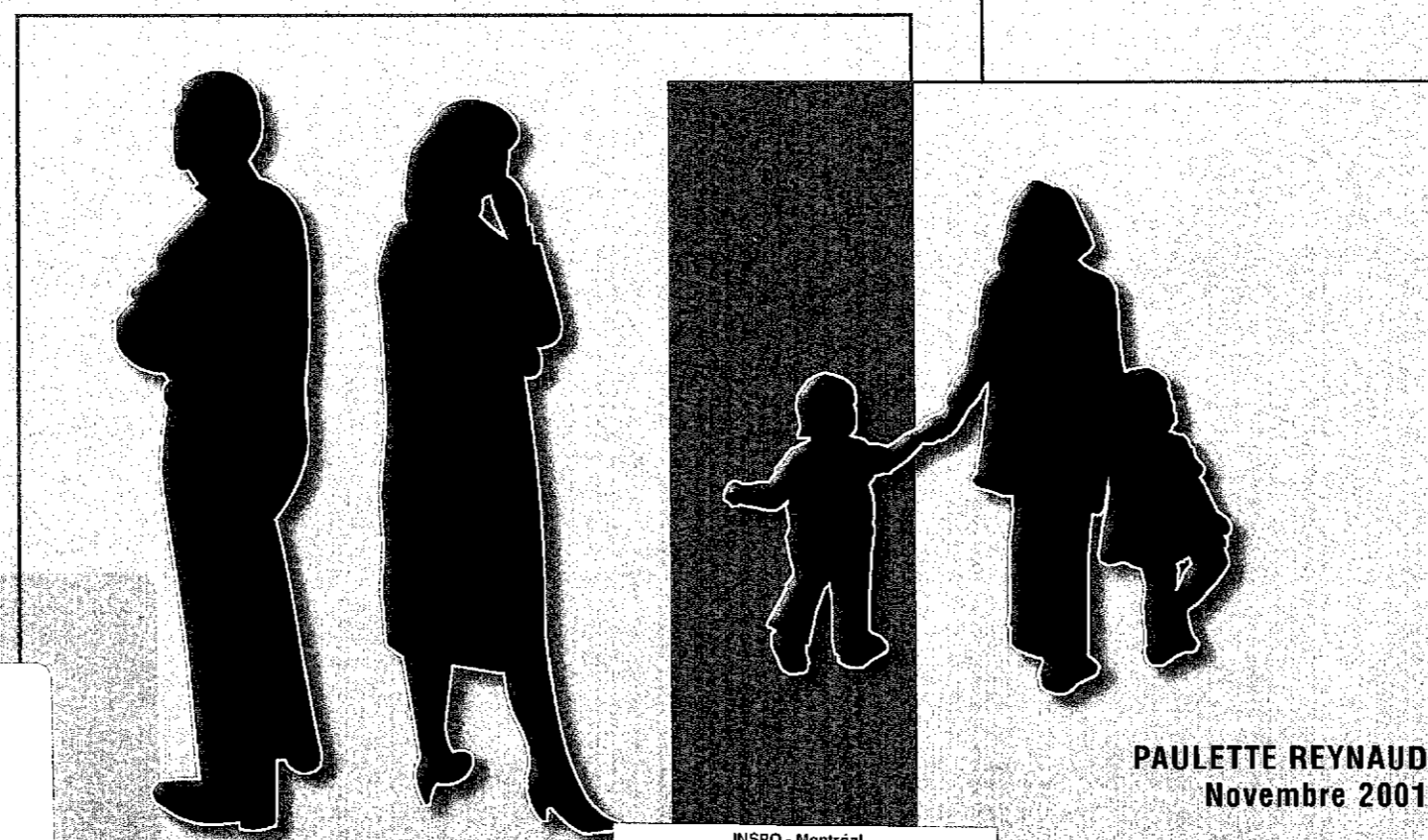


Centre jeunesse
de Québec

Institut universitaire

*Séparation parentale et
intervention jeunesse :*

UNE DISTANCE CRITIQUE À PROTÉGER



3 5567 00005 6744

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC
CENTRE DE DOCUMENTATION
MONTRÉAL

***Séparation parentale et intervention jeunesse :
une distance critique à protéger***

Dactylographie et mise en page : Nadine Couture
Lucille Grondin

Note : Dans ce texte, l'utilisation du masculin a comme seul but d'alléger le texte et de désigner sans discrimination les individus des deux sexes. La lectrice et le lecteur verront à interpréter selon le contexte.

Le contenu de ce document est placé sous la responsabilité de l'auteure et il n'engage pas le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.

Production : Centre jeunesse de Québec
Institut universitaire sur les jeunes en difficulté
2915, avenue du Bourg-Royal
BEAUPORT (Québec)
G1C 3S2

Téléphone : (418) 661-6951
Télécopieur : (418) 661-5079

Diffusion : Centre de recherche sur les services communautaires
Université Laval
2446 — Pavillon Charles-De Koninck
SAINTE-FOY (Québec)
G1K 7P4

Téléphone : (418) 656-2674
Télécopieur : (418) 656-7787
Courriel : crsc@crsc.ulaval.ca

Dépôt légal : 4^e trimestre 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-89497-046-3

Présentation de l'auteur

PAULETTE REYNAUD est psychologue. Elle possède une maîtrise de l'Université de Paris et Clermont-Ferrand. Elle a commencé à exercer sa profession dans des milieux institutionnels en déficience mentale et psychiatrie adulte, et elle a pratiqué la psychothérapie en bureau privé auprès d'une clientèle d'adultes et d'enfants.

Depuis vingt-cinq années, elle travaille au Centre jeunesse de Québec, d'abord à la protection de la jeunesse et depuis seize ans, exclusivement comme expert auprès des juges de la Cour supérieure en matière de divorce et de séparation. Dans ce contexte de travail, madame REYNAUD a eu l'occasion de donner plusieurs formations sur l'expertise psychosociale en collaboration avec l'Ordre des psychologues et l'Université Laval.

Elle intervient comme personne ressource dans le cadre de cours portant sur les problématiques familiales. À titre de professeure de clinique de l'Université Laval, elle contribue à la formation clinique pratique d'étudiants à la maîtrise en psychologie.

Table des matières

	PAGE
Présentation de l'auteur	iii
Table des matières	v
Introduction	1
Chapitre Premier	
L'intervenant	7
1. Introduction	7
2. Le sauveur	8
3. Le complice	12
4. L'évaluateur	17
Chapitre II	
L'importance de considérer le rôle et les perceptions de chacun des parents	25
1. L'investigation au niveau du couple parental d'origine	25
1.1. La durée de la relation du couple, cohabitation, conception de l'enfant	26
1.2. Le type de relation du couple d'origine	28

	PAGE
1.3. La séparation.....	29
1.4. Les rôles parentaux.....	30
1.4.1. Pendant la vie commune.....	30
1.4.2. Depuis la séparation.....	31
2. La perception que chacun des parents entretient à l'égard de l'autre parent.....	34
3. L'influence des modèles parentaux intériorisés sur la manière d'assumer son rôle parental et de concevoir celui de l'autre parent...	43
4. L'impact de la séparation sur la capacité parentale.....	46
Chapitre III	
<i>L'importance du point de vue de l'enfant</i>	51
1. Introduction.....	51
2. Les réactions à la séparation selon l'âge.....	53
3. Les indices d'un conflit entre les parents : identification de ce conflit par une validation des renseignements auprès de l'enfant et d'autres sources.....	61
3.1. Questions à poser à l'enfant pour déterminer un conflit parental et en apprécier les effets sur l'enfant.....	67
4. La violence subie par les enfants placés en situation de conflit.....	71
4.1. Quelques situations de violence imposées à l'enfant dans un contexte de séparation parentale.....	74

	PAGE
Conclusion	81
Bibliographie	83
Annexes	
1. Durée de la relation du couple, cohabitation, conception de l'enfant.....	87
2. Type de relation du couple d'origine.....	89
3. Rôles parentaux.....	91
4. Questions–types aidant à évaluer la perception parentale ...	93
5. Questions à poser à l'enfant pour déterminer un conflit parental et en apprécier les effets sur l'enfant.....	95

Introduction

Au Canada, durant les dernières décennies, la forme de la famille a beaucoup évolué. Bien que 75,7 % des enfants canadiens âgés de 0 à 11 ans vivent avec leurs deux parents, selon l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (Développement des ressources humaines Canada – Gouvernement du Canada, 1999), il y a un nombre croissant de formes familiales non traditionnelles. Ces changements vont de pair avec l'augmentation du nombre des divorces et des séparations.

Selon la même enquête, la proportion d'enfants vulnérables au Canada, c'est-à-dire ceux qui ont des problèmes de comportement ou d'apprentissage suffisamment graves pour justifier une intervention, varie entre 26 et 30 %. Une vaste étude québécoise réalisée sur l'ensemble des signalements faits à la protection de la jeunesse (Étude d'incidence québécoise, TOURIGNY, MAYER et WRIGHT, 2000) fait ressortir que 66,5 % des jeunes suivis dans le cadre des centres jeunesse, parce que leur sécurité ou leur développement ont été jugés compromis, vivent dans une famille monoparentale ou recomposée. C'est donc dire l'importance, pour l'ensemble des intervenants, de s'attarder à la question de la séparation et à la façon d'aborder celle-ci.

Au cours des quinze dernières années, notre travail au Service d'expertise psychosociale du Centre jeunesse de Québec nous a permis de

rencontrer plus de 500 familles en litige, plus ou moins souffrantes, certaines venant d'éclater, d'autres aux prises avec des conflits persistants, devenant un mode de vie malsain, une façon « d'être encore ensemble » dans le conflit. Ces familles exposent l'enfant au mieux à de l'insécurité passagère, au pire à de graves et durables traumatismes affectifs. Notre position d'expert auprès du juge exige d'investiguer la situation familiale de façon élargie et approfondie, d'un point de vue clinique bien sûr, mais aussi neutre par rapport aux parents, c'est-à-dire non partisan. L'expertise psychosociale vise à recueillir un certain nombre d'informations nécessaires à une compréhension dynamique et approfondie de la réalité de l'enfant afin d'éclairer le tribunal. Elle doit le faire à partir d'entrevues de plusieurs personnes ayant des visions différentes, voire opposées de la même situation. Cet exercice, répété de nombreuses fois, nous a permis de constater l'importance de tenir compte de ces visions différentes pour s'assurer une meilleure compréhension de la situation et de ses enjeux, pour permettre la distance critique nécessaire pour mieux situer l'intérêt de l'enfant et enfin, pour dégager ce qui constitue pour nous de bonnes conditions d'évaluation.

Les constatations faites à propos de l'expertise psychosociale débordent cette dernière ; elles s'appliquent à notre avis à toute intervention auprès des familles. En effet, de la même façon qu'en médecine, un diagnostic préalable est indispensable pour traiter efficacement un malade, dans le domaine psychosocial, une intervention auprès de jeunes et de leur famille a des chances de « viser juste » et de porter fruit si la situation qui a déclenché l'intervention a fait l'objet d'une évaluation approfondie, la plus objective possible.

L'objectif du présent texte est de faire ressortir l'importance de prendre en compte toutes les sources d'information disponibles afin d'assurer la distance critique nécessaire et la validité des renseignements recueillis. En

effet, notre expérience professionnelle nous a très souvent permis de constater à quel point les propos des différents acteurs impliqués de près ou de loin dans la situation peuvent en modifier la compréhension. Nous estimons donc que, sauf exception, dans un contexte de gestion de risque, la perception de toutes les personnes significatives doit être prise en compte, lors de l'évaluation du signalement, mais également au début de l'application des mesures. Selon nous, une bonne compréhension de la situation et de ses enjeux n'est pas possible lorsqu'une seule personne (habituellement le parent gardien) est la principale source d'information à propos de l'enfant et de son vécu.

Pour illustrer notre propos, nous avons choisi trois directions où porter notre réflexion. La première concerne la personne de l'intervenant : les impacts de sa motivation à faire ce travail, les conditions nécessaires à une pratique efficace, de même que les diverses positions qu'il peut adopter et qui impliquent une relation différente entre lui et l'aidé. Parmi les différentes positions possibles qui peuvent être adoptées par l'intervenant, nous approfondirons celle de l'évaluateur, soit celle que nous connaissons le mieux à l'expertise psychosociale, mais qui s'avère tout aussi pertinente en cours d'intervention à certains tournants ou moments de blocage afin de prendre un recul face à l'intervention et de repositionner sa démarche à partir d'un portrait remanié de la situation.

La deuxième partie concerne les parents (le parent gardien tout particulièrement mais également le parent non gardien).

Le PARENT GARDIEN est, par définition, celui qui vit avec l'enfant, le plus souvent le responsable légal. Il est important parce que c'est lui principalement qui devra effectuer les modifications pour que l'intervention auprès de l'enfant soit fructueuse. En général, il détient la plupart des informations

concernant l'enfant, la famille d'origine, et la nouvelle famille s'il y a lieu. La perception qu'il a de l'enfant est teintée par le lien affectif qu'il entretient avec lui. Dans une situation de séparation, elle est aussi colorée par la perception que ce parent a de l'autre. La collecte d'information auprès du PARENT GARDIEN devra tenir compte de la filiation de l'enfant, c'est-à-dire recueillir des données sur l'autre parent biologique, quelquefois totalement absent, même s'il faut pour les obtenir vaincre les résistances du PARENT GARDIEN, surtout s'il a « refait sa vie » et présente la famille actuelle comme la seule de l'enfant. Elle doit prendre en compte la perception du PARENT NON GARDIEN par le PARENT GARDIEN et l'influence de cette perception sur sa relation avec l'enfant.

Le PARENT NON GARDIEN est souvent le grand oublié lors de la collecte plus approfondie des données. En effet, lors d'un conflit entre les parents, il n'est pas rare de voir le PARENT GARDIEN chercher à minimiser l'importance du PARENT NON GARDIEN et même tenter de faire en sorte qu'il ne soit pas impliqué dans l'intervention. Les raisons alors invoquées peuvent être nombreuses et, s'il n'y prend garde, l'intervenant peut souscrire à la demande du PARENT GARDIEN et limiter la place qu'il réserve au PARENT NON GARDIEN. Pourtant, dans un contexte où le bien-être de l'enfant est visé, on ne peut se couper d'une source d'informations aussi importante et, dans certains cas, d'une ressource supplémentaire pour l'enfant. Nous soulignerons dans cette partie l'importance de s'attarder non seulement à son point de vue, mais également à la perception qu'en ont l'enfant et le parent GARDIEN.

Une fois l'information recueillie auprès des deux parents, il sera important de valider cette information auprès d'autres sources : l'enfant en premier lieu mais aussi son milieu scolaire, la famille élargie, les professionnels qui s'occupent de lui, etc. STEINHAEUER (1996) souligne cette nécessité dans « *Le Moindre mal* » :

Il est sûr que dans le cas de certains clients, en particulier de ceux qui dépendent fortement de défenses paranoïdes – à noter que l'utilisation de ces défenses n'implique pas nécessairement que les parents soient incompetents – le double rôle de l'intervenant rendra plus difficile l'évaluation précise de la situation familiale et l'établissement d'une relation significative avec elle. Le fait qu'une telle relation, fondée nécessairement sur la confiance, n'est pas toujours possible entre l'intervenant et la famille montre encore à quel point il est important que les données obtenues des parents soient confirmées par d'autres sources telles que la garderie et l'école, lorsque c'est possible (p. 116).

La troisième et dernière partie de ce texte concerne l'enfant. Son bien-être est la préoccupation principale de l'intervenant. Bien le connaître, donc bien l'évaluer, est essentiel pour l'intervention. Il ne suffit pas de savoir qu'il est négligé, qu'il est souffrant psychologiquement ou victime d'abus de toutes sortes pour pouvoir l'aider. Il faut connaître sa situation dans la famille actuelle, la place qu'il occupe dans la vie affective de son PARENT GARDIEN, dans celle de son PARENT NON GARDIEN et de sa lignée familiale, la façon dont il vit le jeu parfois complexe de relations tissées autour de lui. Il est important de connaître la conscience qu'il a, par exemple, d'être au centre d'un conflit entre ses parents, la liberté qu'il a ou non d'exprimer et de vivre son affectivité. Ces renseignements peuvent permettre, par exemple, de comprendre les difficultés de comportement rapportées par le PARENT GARDIEN. À l'aide de vignettes cliniques, nous décrirons quelques situations de violence psychologique imposées à l'enfant, une forme de violence aussi répandue, sinon plus, que la violence physique, malheureusement moins visible et pas toujours prise en compte.

Pour chacune des directions d'exploration, soit auprès des parents, soit auprès de l'enfant, nous donnerons un certain nombre de questions-type à poser à la personne rencontrée afin d'aider l'intervenant à brosser un portrait le plus complet possible de la situation de l'enfant.

Au terme de cette introduction, une précision s'impose : bien que notre formation académique ait été fortement imprégnée par la psychanalyse et que par la suite, au fil des années, notre pratique clinique se soit appuyée sur la pensée psychanalytique, nous n'appartenons à aucune école. C'est donc avec une grande liberté que nous rapportons les vignettes cliniques et les analysons à la seule lumière de notre expérience. Il est possible que les professionnels, tenants de certains courants de pensée actuels, tel le courant féministe, aient une certaine difficulté à retrouver dans ce texte leurs repères habituels. Nous les invitons cependant à y réfléchir, quitte à se laisser déstabiliser, puisque nous partageons l'objectif commun indiqué par le titre du document : « *Protéger une distance critique entre client et intervenant* ».

Chapitre Premier

L'intervenant

1. Introduction

Un intervenant est une personne qui, par sa profession ou sa fonction, agit auprès de personnes en besoin (enfants, parents, familles) avec le mandat d'aider. Notre propos s'adresse particulièrement aux intervenants pour lesquels aider est une activité de travail, c'est-à-dire qui permet de gagner sa vie. Cependant, la description suivante des diverses positions qui peuvent être adoptées par un intervenant peut aussi s'appliquer à des intervenants bénévoles. Commençons par une brève réflexion sur l'utilisation d'outils par une personne pour effectuer son travail.

La finalité du travail humain a considérablement évolué au cours des âges. L'activité de l'homme des cavernes n'avait d'autre but que d'assurer sa subsistance immédiate. De nos jours, le travail, en plus de nous permettre de vivre, a de nombreuses autres fonctions individuelles et sociales. En même temps que cette évolution, quant à la finalité du travail, se sont produits de nombreux changements quant aux outils de travail : ils se sont développés, multipliés, raffinés et spécialisés. Pour certains métiers, les outils « matériels » sont indispensables : l'informaticien ne peut travailler sans ordinateur, le

radiologue ne peut faire de diagnostic sans pellicule radiographique. Pour leur part, les sciences sociales font appel à des outils particuliers tels que grilles, questionnaires et tests. Certains professionnels de la relation d'aide ont peu recours à des outils matériels, comme le psychothérapeute dont le matériau de base est le langage verbal ou non verbal du client ; les techniques qu'il applique sont dégagées à partir de schémas théoriques. Donnons pour exemple la technique de la libre-association en psychanalyse qui consiste à inviter le client à associer librement mots et idées à partir d'un événement ou d'un rêve raconté. D'autres professionnels de la relation d'aide utilisent des outils (grilles, questionnaires, etc.). Toutefois, même lorsque c'est le cas, l'intervenant ne peut faire fi de l'utilisation de sa personne dans le cadre type de relation qu'il entretient avec le client. Nous décrirons dans cette partie les diverses positions personnelles retrouvées chez divers intervenants en montrant comment elles impliquent une distance critique différente avec le client. Nous tenterons de dégager les conditions qui permettent aux intervenants plus d'efficacité, y compris dans un contexte d'autorité. Nous ferons ressortir que si la confiance est essentielle entre aidant et aidé, elle ne doit pas être confondue avec le désir de sauver ou la complicité. Finalement, nous verrons comment chaque type de relation vient influencer la façon d'aborder et d'évaluer une situation familiale où la séparation est présente, incluant les conflits qui peuvent en faire partie.

2. *Le sauveur*

Historiquement, au Québec, ce sont les religieux qui ont mis en place les institutions pour les malades physiques ou mentaux, les défavorisés, les enfants abandonnés ou déficients mentaux. Les religieux étaient propriétaires de ces institutions. Les rôles éducatifs et curatifs se sont longtemps confondus jusqu'à ce que progressivement, vers le milieu des années 1960, les professionnels de la santé et des sciences sociales (médecins, infirmières, éducateurs,

criminologues, travailleurs sociaux, psychologues) prennent une place de plus en plus grande dans ces institutions. Aujourd'hui encore, certains organismes pour défavorisés ou communautaires sont gérés par des communautés religieuses. Par contre, la professionnalisation des autres institutions est devenue complète et diversifiée avec l'avènement de nombreuses professions à côté des deux principales existant au début des années 1960, soit les médecins et les infirmières. Il existe aujourd'hui des psychologues, des travailleurs sociaux, des psychoéducateurs, des orthophonistes, des orthopédagogues, des ergothérapeutes, des physiothérapeutes, etc. La plupart de ces professions sont régies par des ordres professionnels dont l'objectif est la protection du public.

Le plus souvent, les personnes choisissant une profession du domaine des sciences humaines ou de la santé ont comme motivation d'aider ou de guérir : guérir le corps et le préserver de la mort pour les infirmières et les médecins, guérir l'âme, aider et sauver l'individu, la famille ou la société pour les autres professions. Pour les professionnels du domaine psychosocial, il y a souvent comme motivation sous-jacente, et pas toujours immédiatement consciente au choix de ce travail, le désir de venir en aide à sa famille d'origine souffrante : il peut s'agir de mésentente conjugale, de problèmes de dépendance à l'alcool ou à la drogue d'un membre de la famille, d'un deuil non résolu, de maladie ou de délinquance. Généralement, le désir d'aider apparaît chez un enfant particulièrement sensible aux souffrances dites ou non dites de son entourage familial. ALICE MILLER (1983) dans « *Le drame de l'enfant doué* » décrit bien cette sensibilité et les conditions qui font qu'elle se transforme en choix professionnel. Cet enfant, devenu professionnel, tentera de sauver des familles ou des enfants et ainsi diminuera la souffrance de l'enfant impuissant qu'il se sentait dans sa propre famille. Comme c'est le cas pour tout apprentissage, il y a de fortes chances pour que la dynamique personnelle à la base du choix de carrière de l'étudiant augmente sa motivation à étudier, et chez le

professionnel plus tard, son engagement au travail, beaucoup plus que si ce choix avait été effectué au hasard ou simplement en raison de considérations financières (choisir une profession où l'on gagne plus d'argent).

Toutefois, le rôle de sauveur n'est pas de tout repos. Il existe de nombreux domaines de travail, particulièrement ceux où la problématique est lourde, où le sauveur est soumis à rude épreuve. Selon l'Étude d'incidence québécoise, 4 % seulement des enfants sont concernés par la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Parmi ces derniers, 10 % sont victimes d'abus sexuels et physiques, constituant en principe la clientèle la plus lourde, bien que d'autres situations de protection, telles celles qui font intervenir la négligence et l'abandon, puissent l'être tout autant. Les enfants en besoin de protection représentent donc un petit nombre d'enfants proportionnellement à l'ensemble de la population, mais pour l'intervenant qui leur vient en aide, il s'agit de 100 % de sa clientèle. Ces problématiques revêtent souvent une grande intensité : abus sérieux sur des enfants suscitant l'horreur, désespoir d'adolescents aux prises avec des idées suicidaires, enfants au développement psychologique gravement perturbé par un conflit parental qui perdure. Cette intensité rend un tel domaine de travail comparable à celui des contextes d'urgence et même de guerre (exemple : Médecins sans frontières) parce qu'il met en jeu de façon crue et violente la vie, la mort, l'amour et la haine. On ne peut côtoyer quotidiennement de telles situations sans en être affecté personnellement. Il est aussi confrontant pour un intervenant en relation d'aide de constater que dans les situations où il intervient, le creuset où se forme et est censé s'épanouir un enfant, c'est-à-dire la famille, est aussi le lieu où sévissent les abus puisque les mauvais traitements sont la plupart du temps le fait de proches de l'enfant. De même, la violence psychologique subie par certains enfants dans des situations de séparation trouve son origine la plupart du temps chez des membres de la famille. Le professionnel sauveur sera d'autant

plus immergé dans la souffrance de ces enfants si pour lui l'urgence d'agir est liée à une motivation très personnelle liée à sa propre histoire. Il est possible également que des biais personnels lui fassent privilégier dans son évaluation de la situation certains aspects plutôt que d'autres. Ainsi, un intervenant qui a été très affecté personnellement par l'alcoolisme de l'un de ses parents pourra avoir tendance dans une situation familiale où entre en jeu l'alcoolisme à centrer son évaluation sur cet aspect et à en négliger d'autres, tout aussi importants. Un autre intervenant dans la même situation minimisera cet aspect, de crainte d'un rapprochement avec sa propre histoire. Dans les deux cas, la distance critique n'est pas optimale. Il est donc nécessaire que l'intervenant prenne une distance psychologique avec sa propre enfance afin d'avoir un recul critique face aux situations qu'il rencontre.

Le PROFESSIONNEL SAUVEUR confronté à une situation lourde peut échouer son sauvetage tout simplement parce que celui-ci est impossible ; comme il n'en voit pas toujours l'impossibilité, il se place en situation d'échec professionnel. Si l'essentiel de sa tâche est concentré sur ces problématiques lourdes, il risque de façon répétitive de vivre de telles situations d'échec ; l'estime de soi entrant en jeu, le glissement de l'échec professionnel vers l'échec personnel est très facile et toutes les conditions sont alors réunies pour un épuisement professionnel.

La motivation personnelle à devenir SAUVEUR a des conséquences aussi quant aux attitudes envers les clients : plus le désir de sauver est grand, plus est grande la croyance que l'on réussira à le faire et moins les limites des clients seront prises en considération. Le risque est donc grand d'évaluer de façon irréaliste leurs capacités de changement. L'intervenant sauveur peut alors avoir tendance à sous-évaluer les difficultés, ce qui peut l'amener à encourager une orientation, comme par exemple la garde partagée dans une

situation de séparation, même si tout laisse croire qu'elle sera un échec. Cette position ne donne pas à l'intervenant toute l'objectivité nécessaire pour bien évaluer la situation et déterminer où se situe l'intérêt de l'enfant. De plus, sentant que l'aide qu'on veut lui apporter n'est pas à sa portée, le client opposera une résistance, sans toujours l'exprimer ouvertement, et le travail avec lui s'acheminera plus ou moins rapidement vers une impasse. Le client peut aussi résister parce que les exigences du professionnel (d'autant plus grandes qu'elles sont animées par un impérieux besoin de sauver) sont ressenties par lui comme un besoin de contrôler toute sa vie et non pas comme une aide à améliorer certains aspects de ses capacités parentales.

C'est souvent à la faveur de circonstances pénibles, comme un épisode d'épuisement professionnel, que l'aidant réfléchit au sens de son travail et aux motivations qui l'ont amené à le choisir. Il peut alors changer sa manière de travailler, mais seulement à ce moment-là, de la même façon que le cardiaque décide de modifier son genre de vie seulement après avoir fait une crise suffisamment grave pour avoir eu peur de mourir. Cette position de sauveur est donc le plus souvent sous-tendue par une dynamique personnelle. Nous en avons esquissé les avantages, les limites et les pièges, en faisant ressortir le risque d'épuisement professionnel auquel elle expose l'intervenant lui-même.

3. *Le complice*

Le SAUVEUR pour fonctionner en SAUVEUR a besoin de conserver une grande distance entre le « sauvé » et lui. À l'inverse, lorsque l'on devient COMPLICE avec le(s) client(s), on abolit la distance personnelle et on risque du même coup de perdre la distance professionnelle nécessaire à un bon travail. C'est ce qui se passe lorsque l'on se permet certaines familiarités avec les clients : accepter de se faire reconduire chez soi ou au bureau, dialoguer sur sa

vie personnelle, etc. En général, les attitudes de complicité ne font pas partie de façon délibérée de la manière de travailler. Il s'agit d'un glissement souvent induit par des circonstances et qu'on omet de contrôler. De telles attitudes découlent souvent du besoin de se faire accepter par le (la) client(e), de se faire percevoir positivement plutôt que comme un intrus autoritaire comme c'est souvent le cas dans les contextes d'autorité. La part de pouvoir inhérente à une relation d'aide en contexte d'autorité est niée par de telles attitudes : elles suggèrent « nous sommes amis » comme si personne n'avait de pouvoir alors que la réalité est tout autre. Un tel glissement est plus fréquent chez les personnes ayant un rapport particulier avec l'autorité, soit une difficulté à assumer l'autorité, soit une difficulté à la subir. Il est aussi plus fréquent chez les personnes dont les frontières personnelles sont perméables, c'est-à-dire celles dont l'identité personnelle est un peu fragile, si bien qu'elles entrent massivement dans le point de vue d'autrui et en viennent à perdre leurs propres références.

Une conséquence importante de cette attitude de l'intervenant est la croyance chez le client que les rôles de chacun sont interchangeable, qu'il n'y a plus ni aidant ni aidé. Comment se sentir encore compétent et utile dans une telle situation ?

Un(e) client(e) un peu manipulateur(trice) se servira de ce contexte ambigu pour profiter de la situation à son avantage, cherchant à prendre un pouvoir qui semble n'appartenir à personne, par exemple en tentant subtilement d'influencer l'intervenant dans ses conclusions en vue d'une audition au tribunal. Mais la principale conséquence est selon nous une perte de confiance du client dans l'aidant et dans le système tout entier, le client se demandera : « Si chacun est semblable à l'autre, donc l'un aussi démuné que l'autre, qui pourra m'aider ? ». Parallèlement, il y aura aussi perte de confiance de

l'intervenant en lui-même à cause de la situation d'impuissance dans laquelle il s'est placé. Si L'INTERVENANT SAUVEUR se place en situation de toute-puissance, à l'opposé L'INTERVENANT COMPLICE est dans une situation d'impuissance.

Certaines situations de complicité sont plus subtiles. Ainsi, dans une situation d'expertise pour la garde des enfants, une mère peut rechercher auprès de l'expert de sexe féminin un appui : « Vous savez ce que c'est que d'être mère » ou encore, « nous, les femmes ». Un père peut arguer face à un expert de sexe masculin : « Vous savez bien que les mères ont toujours la garde des enfants », suggérant par là une alliance de base. Il faut être d'autant plus prudent que la manœuvre est subtile ; lorsque le professionnel perçoit rapidement cette recherche de complicité, en général elle ne se poursuit pas, car il est amené à rétablir la neutralité et une distance professionnelle optimale.

L'intervenant-complice peut hésiter à mettre en doute la version du parent gardien lorsque celui-ci lui dépeint l'autre parent sous un jour négatif. Il perd alors la distance critique nécessaire pour bien évaluer la situation et déterminer les besoins de l'enfant.

Absence de complicité n'est pas pour autant synonyme d'absence d'alliance avec le client. Celle-ci est souvent nécessaire pour que le client réalise qu'il poursuit avec l'intervenant des objectifs communs et y adhère. Dans un tel contexte, l'alliance ne s'accompagne pas d'une abolition des frontières entre client et intervenant, tout comme dans une psychothérapie où la relation thérapeutique tissée d'alliance et de grande intimité n'empêche pas que les frontières demeurent. En effet, l'une des deux personnes, le thérapeute, demeure toujours le principal responsable de l'évolution de la thérapie.

Dans un processus d'aide, il peut être utile de doser ou d'alterner les différentes positions. Il peut arriver un événement, une crise dans l'évolution d'une situation, qui rendent nécessaire de mettre en veilleuse l'alliance pour revenir au processus évaluatif, donc de reprendre une distance plus critique, pour un certain temps.

Prenons l'exemple d'un suivi social en CLSC. La demande initiée par la mère porte sur l'amélioration de ses compétences parentales avec ses deux adolescents. Elle a été rencontrée d'abord, puis les deux adolescents ; le suivi piétine et la travailleuse sociale se propose de rencontrer le conjoint de la mère, qui n'est pas le père des enfants. À ce moment-là, une crise survient : elle apprend de la mère que son conjoint a quitté brutalement la maison en raison d'un conflit important avec la grand-mère maternelle, qui intervient beaucoup dans la vie de la famille.

Un changement de position, d'aidant à évaluateur sera nécessaire à cette étape afin de bien comprendre la crise familiale. Pour ce faire, il sera nécessaire de rencontrer la mère, le conjoint si possible, la grand-mère, le père des enfants, de façon à tracer le portrait le plus exact possible de la vie familiale actuelle mais aussi des antécédents familiaux de la mère. Il sera utile avec elle de connaître les rôles respectifs des deux parents, la place de son propre père et de sa propre mère auprès des enfants, la qualité et l'intensité des liens père-fille et mère-fille. Avec le conjoint, on vérifiera sa place dans la famille, son confort ou inconfort par rapport à cette place, sa conception de son rôle par rapport à celui du père. La rencontre avec ce dernier permettra d'apprécier sa place, son rôle, sa satisfaction ou non dans ce rôle, la présence ou non d'un conflit entre son rôle et celui du conjoint de la mère, son appréciation du rôle parental de la mère.

Une fois ces informations rassemblées, l'intervenant pourra à nouveau basculer de la position d'évaluateur à celle d'aidant ; l'intervention prendra une nouvelle direction, adaptée à la situation familiale dont le nouveau portrait « à jour » guidera les stratégies.

Inversement, une fois les informations obtenues, il sera nécessaire de recourir à l'alliance pour reprendre « le fil » du processus d'aide. Le passage d'une position à l'autre n'est pas déstabilisant pour l'intervenant ou pour le client à certaines conditions : l'intervenant sait pourquoi il opère ce changement et en reste le maître ; il est capable de l'expliquer clairement au client et le tout prend son sens par rapport au processus d'aide général. Il est bien entendu que la vigilance du professionnel est toujours présente dans le cadre d'une relation d'aide, que ce soit en contexte d'autorité ou non. Cependant, il peut être utile, comme nous venons de le décrire, de changer de position à certains moments, aussi bien au cours d'un processus évaluatif que d'une démarche de suivi.

Il peut arriver au cours d'une entrevue d'expertise concernant la garde d'enfants qu'en explorant la façon dont l'un des parents a été materné ou paterné (ce qui est une information importante à recueillir), le parent évoque un aspect intime et douloureux de son enfance, par exemple un abus sexuel, et devienne très émotif. L'objectif d'évaluation peut s'estomper temporairement devant le besoin de cette personne d'être écoutée et supportée. À la suite de cette écoute, il y aura lieu éventuellement de la référer à une ressource extérieure avant de reprendre le processus évaluatif, car il n'est pas approprié pour l'expert de se transformer en thérapeute. En effet, il y aurait là une confusion de rôles qui nuirait au processus d'expertise et au client. Au processus d'expertise d'abord, parce qu'en prenant le rôle de thérapeute, on néglige le mandat de départ qui est celui d'évaluer. Au client ensuite, parce que ce faisant, on lui donne le

message que cette rencontre avec nous l'amènera à un processus centré sur son évolution personnelle, ce qui n'est pas le cas. Il s'agit d'une sorte de « fausse représentation » contraire à l'éthique professionnelle. Si, en cours d'évaluation, à cause de l'évocation d'un thème personnel pénible pour le client, la poursuite du processus évaluatif est impossible au cours de la même rencontre, parce que la personne n'est pas en mesure émotivement de poursuivre, on reporte l'évaluation à une date ultérieure. L'intervenant à l'aise dans son rôle et dans sa position peut expliquer un tel revirement au client, qu'il soit effectué dans un sens ou dans l'autre. C'est sur cette base que s'établit la crédibilité de l'intervenant, et donc la confiance.

4. L'évaluateur

La position d'évaluateur est celle adoptée au cours des étapes proprement évaluatives. À notre avis, elle est nécessaire à d'autres moments de la prise en charge de familles ou d'enfants. Il est important, lorsque commence un travail avec des clients, de faire le bilan de ce que l'on sait et de ce que l'on ne sait pas, de bien connaître la dynamique familiale de façon à se fixer des objectifs réalistes, quitte à modifier lorsque c'est possible ceux déjà fixés s'ils s'avèrent ne pas l'être. Notons toutefois qu'il peut être difficile de modifier les objectifs dans une situation judiciaire lorsqu'une ordonnance les définit de façon étroite.

Si la connaissance de la réalité familiale est suffisante, il sera plus aisé de définir les moyens de parvenir aux objectifs et surtout de les adapter aux clients sans tâtonnements. Au lieu de fonctionner par essais et erreurs, il sera plus facile et plus rapide de procéder avec des moyens adaptés à cette réalité familiale spécifique.

Face au client, la position d'évaluateur permet de définir rapidement les rôles de chacun. Si l'on dit à une mère : « *J'ai besoin de revenir sur ce qui a été écrit dans le rapport d'évaluation à propos de votre situation familiale* », il est clair que le professionnel donne à la cliente le message : « *Pour travailler efficacement avec vous, je dois obtenir certaines informations que je ne possède pas* ». En même temps qu'une démarche rationnelle (bien connaître la situation avant d'agir sur elle) qui constitue une manière non menaçante d'entrer en contact puisqu'on n'a pas encore mentionné d'exigences de changement, une telle position permet d'asseoir la relation aidant-aidé sur des bases saines. En effet, se situer d'emblée comme une personne qui a besoin d'information avant de commencer à travailler avec le client établit les bases de notre crédibilité, le client voyant que l'on met en place méthodiquement nos outils de travail. L'exemple suivant (annexe 1) fait ressortir l'importance de pousser plus loin la collecte d'informations pour mieux comprendre la dynamique familiale. Cet exemple illustre le type d'informations dont dispose habituellement l'intervenant de l'application des mesures et qui a pu suffire à évaluer la compromission. L'intervention de suivi devra explorer plus en profondeur les liens de la famille d'origine afin de mieux orienter son action.

Entrevue à la maison avec les parents¹ (madame NADEAU et monsieur BILODEAU, père substitut de GINO), GINO est présent. Échanges sur le signalement.

Historique depuis la naissance des deux enfants. Éléments les plus importants de cette discussion :

- *Madame est devenue enceinte de GINO à 17 ans.*
- *Le père de GINO n'a jamais reconnu sa paternité et ne s'est jamais impliqué par la suite. Il n'a jamais vu GINO.*

¹ La situation et les noms sont fictifs.

- *Après la naissance de GINO, Madame a vécu avec sa mère pendant les deux premières années. La relation entre les deux femmes a toujours été difficile, la mère de GINO (MADO) a été placée en famille d'accueil de l'âge de 5 à 10 ans. Pendant cette période elle a changé six fois de famille d'accueil.*
- *Lorsque GINO avait 2 ans, lui et sa mère ont emménagé chez monsieur BILODEAU. Monsieur constate rapidement que GINO est difficile, qu'il a besoin de beaucoup d'encadrement, ce que Madame n'est pas capable de faire (aux yeux de monsieur BILODEAU).*
- *Pour sa part, monsieur BILODEAU vient d'une famille nombreuse avec laquelle il a très peu de contacts. Il reçoit de l'aide sociale depuis quatre ans. Avant, il a occupé plusieurs emplois.*

Dans l'exemple de GINO NADEAU (programme de formation du Centre jeunesse de Québec – Module « La tenue des dossiers en centre jeunesse ») : il est nécessaire de pousser plus loin l'évaluation, d'abord par rapport à GINO et son père « *le père de GINO n'a jamais reconnu sa paternité et ne s'est jamais impliqué par la suite. Il n'a jamais vu GINO* ». Il est important de connaître le type de relation qui unit la mère de GINO et son père, l'image qu'elle a gardée de lui, l'identification physique ou psychologique que la mère fait ou non entre l'enfant et son père biologique. Il faut savoir aussi si la mère a fait des tentatives pour impliquer le père ou si elle l'a écarté, ce qu'elle a dit à GINO de son père biologique, si elle croit ou non que l'enfant aurait besoin de le connaître. Pour connaître les chances d'atteindre les objectifs de changement de madame NADEAU et de monsieur BILODEAU, son conjoint, il faut cerner d'un peu plus près leurs capacités et pour cela avoir d'eux un portrait global incluant les conditions familiales qui les ont structurés comme personnes, les rôles parentaux qu'ils ont appris à travers le type de relation avec leur père et leur mère, leurs

valeurs personnelles (par exemple, qui est important dans une famille pour élever des enfants et pourquoi?). La liste de questions proposée au chapitre II (p. 20-24) permettra de brosser un tableau d'ensemble des deux parents, sur les plans conjugal et parental.

Par rapport à GINO, il sera bon de valider avec lui les informations concernant son père et qui proviennent de sa mère : ce qu'il a entendu dire de lui, s'il lui ressemble ou non, s'il s'identifie positivement ou négativement à lui, s'il est en conflit de loyauté par rapport à lui avec le conjoint de sa mère, ce qui pourrait augmenter ses troubles de comportement. L'intervenant qui posera à l'enfant les questions énumérées au chapitre III (p. 51-52) aura plus de chances de connaître la dynamique familiale à partir de la position de l'enfant et donc de centrer son intervention sur les besoins de ce dernier.

Mieux est connu l'ensemble de la situation familiale de l'enfant au sens large, plus on a de chances de cibler les bonnes interventions au bon endroit. Par exemple, il ne servira à rien d'insister pour que monsieur BILODEAU fasse auprès de GINO les interventions d'autorité, même s'il est le plus apte à le faire, si l'enfant le désavoue comme figure paternelle par loyauté envers son père biologique. Il sera alors préférable d'outiller la mère pour qu'elle améliore sa capacité d'encadrer l'enfant.

Parallèlement, un travail auprès de GINO sur son conflit de loyauté (père biologique, conjoint de la mère) pourra l'amener à faire une place à monsieur BILODEAU basée sur la réalité familiale concrète (c'est lui qui est là comme substitut paternel) tout en tenant compte de sa réalité psychologique et affective (« personne ne peut remplacer mon père »).

Bien que la position d'évaluateur en soit une de recul, elle n'est pas forcément exempte de subjectivité. L'évaluateur est lui-même tributaire de ses propres biais. Selon Philip MICHAËL STAHL (1994, p. 10) : « *As evaluators, we use our biases as well as the facts we learn in an evaluation to reach conclusions* »¹. Les biais de l'évaluateur sont ses croyances, sa conception du bien-être d'une famille, de la possibilité de séparer des frères et sœurs, sa croyance ou non dans le fait qu'un enfant doit avoir des contacts avec ses deux parents, sa croyance dans le partage égal du rôle parental.

Un des biais bien connus en expertise familiale s'appelle l'effet ROSENTHAL (ROSENTHAL, 1976, cité par VAN GJSEGHEN, 1992) : il consiste à tenir une information comme prioritaire et à poursuivre l'évaluation en fonction de cette information, ce qui amène l'évaluateur soit à en négliger d'autres parce qu'elles sont incompatibles avec la première, soit à les interpréter de façon biaisée pour qu'elles rentrent dans le cadre déjà établi au départ. PAUL STEINHAEUER (1994) donne un exemple de ce type de biais dans « *Le Moindre mal* ».

Une fillette avait révélé à sa tante que, au cours de certaines fins de semaine de l'année précédente, son père l'avait caressée à plusieurs reprises. Pour sa part, la thérapeute de l'enfant était si fortement persuadée qu'il s'agissait d'abus qu'elle était incapable de reconnaître aucune pathologie dans la relation mère-fille ni aucun élément positif dans la relation entre cette enfant et son père. Le thérapeute s'engage alors dans une campagne qui ne visait qu'un but, celui de faire condamner le père de sa cliente, et alla même jusqu'à organiser une démonstration devant le bureau du Premier ministre. Le juge rejeta la cause en invoquant le fait que la conduite de la thérapeute avait influencé l'enfant au point de rendre impossible tout établissement des faits dans cette cause.

¹ Comme évaluateurs nous utilisons nos biais autant que les faits que nous recueillons pour atteindre nos conclusions.

L'étude de BAYDAR (1988) vient également illustrer l'impact des biais. Cette étude a porté sur le bien-être des enfants après une séparation. Elle a comparé deux groupes d'enfants, l'un ayant subi une reconstitution familiale, l'autre n'en ayant pas subi, et a conclu que la formation d'une famille recomposée est associée à une diminution du bien-être des enfants. Les chercheurs ont constaté une grande disparité des réponses aux questionnaires sur le bien-être des enfants selon que l'évaluateur était la mère gardienne ou bien le professeur de l'enfant. Pour le même enfant, les réponses aux mêmes questions étaient différentes, parce que chacun des groupes, mères gardiennes et professeurs, a répondu aux questions selon des biais liés à leur rôle auprès de l'enfant.

Il est donc important dans une position d'évaluateur de ne pas se contenter d'une seule source d'informations afin de valider ses données. Voici deux exemples tirés de notre pratique :

- Madame F. a la garde de ses enfants de 2 et 4 ans. Le père est emprisonné pour avoir abusé de jeunes garçons il y a quelques années. Il demande à la Cour supérieure des contacts avec ses enfants. Il fallait dans un premier temps connaître la situation familiale de ces enfants. Les rencontres au bureau avec la mère et les enfants ont montré la mère sur un jour très positif : elle était calme, attentive aux enfants, elle avait pensé à leur apporter une collation. Sa façon d'expliquer comment elle parvenait à s'organiser malgré sa pauvreté, avec le support de la garderie, de la maternelle, de sa mère et de son frère était convaincante, et elle donnait l'image d'une jeune mère courageuse et débrouillarde, centrée sur sa vie avec ses enfants. Trois autres sources d'information ont quelque peu modifié cette première impression. Tout d'abord, une visite à domicile a permis de mettre en doute la sécurité des lieux physiques pour des enfants de cet âge ; par la suite, une observation de ces

derniers à la garderie ainsi que des échanges avec leur monitrice ont amené l'hypothèse d'un retard de développement des enfants dû en partie à une insuffisance de stimulation ; enfin le travailleur social et l'éducateur du CLSC impliqués avaient noté une certaine insouciance maternelle quant à la sécurité des enfants ainsi qu'une attitude ambiguë et quelque peu fuyante de la mère face à l'aide qu'elle avait elle-même sollicitée. La situation était à ce point préoccupante que nous l'avons signalée au directeur de la protection de la jeunesse. S'il n'y avait pas eu validation à partir d'autres sources d'information que la rencontre préalable avec la mère, la perception de cette mère quant à ses capacités parentales aurait été grandement biaisée.

- Monsieur B. réclame des contacts non supervisés avec son fils GUILLAUME. Il est extrêmement agressif en entrevue, parle fort et sacre. Son contact est peu authentique ; il parle peu de son fils mais surtout de son ex conjointe qui se vengerait de lui à cause de la séparation ; il est très agressif vis-à-vis d'elle. Sa conjointe actuelle, également rencontrée, se montre plus sincère et modérée. Elle déplore la situation, souhaiterait que GUILLAUME revienne visiter son père et à la question qui lui est posée « *Pensez-vous que monsieur B. est affecté par le fait de ne pas voir son fils librement ?* » (il le voit à la Maison de la famille) elle répond positivement, en donnant les détails suivants : il pleure chaque fois qu'il revient de rencontrer GUILLAUME à la Maison de la famille, il s'enferme quelquefois dans sa chambre parce qu'il « a le motton ». Elle donne de monsieur B. une image de sensibilité qu'il n'avait pas donnée lors de l'entrevue. En rapprochant ces nouvelles informations d'autres qu'il nous avait données, comme le fait d'avoir été élevé de façon exigeante par un père qui tenait à ce que ses enfants se montrent forts en toute occasion, il est possible d'affiner notre évaluation : il est important pour monsieur B. de montrer une image sociale de personne sûre d'elle et peu vulnérable, quitte à être perçu négativement.

Sans cette information, sans doute aurions-nous conclu à une grande insensibilité de monsieur B. dans son rôle de père et à la primauté du désir de vengeance contre son ex-conjointe par rapport au désir d'avoir des contacts avec son fils.

Ces exemples montrent comment il est facile de se diriger sur une piste toute tracée par la principale source d'information, en général le parent gardien, comment les données recueillies par cette voie ne rendent pas compte de la réalité complète de l'enfant et comment une évaluation à partir de sources supplémentaires permet de diriger l'intervention dans la bonne direction. Nous aborderons plus en détail l'importance du point de vue de l'enfant un peu plus loin (p. 38-58). Nous avons établi dans cette partie que l'attitude de l'intervenant est essentielle et devrait l'amener à explorer toutes les avenues possibles. Nous verrons au chapitre suivant les aspects qu'il peut aborder avec le parent gardien et le parent non gardien.

Chapitre II

L'importance de considérer le rôle et les perceptions de chacun des parents

1. L'investigation au niveau du couple parental d'origine

Une bonne intervention repose sur une connaissance suffisante de la situation. Pour ce faire, l'intervenant doit aborder avec chacun des parents son point de vue de la situation, mais également ses perceptions de lui-même et de l'autre parent, l'objectif étant de déterminer dans quel climat vit l'enfant, si un conflit existe entre les parents, l'ampleur de ce dernier, de même que les impacts pour l'enfant.

Selon notre expérience, il est essentiel de prendre en compte l'opinion des deux parents. Se couper des informations fournies par le parent non gardien limite notre compréhension. Même lorsqu'il est inaccessible pour des rencontres, introuvable ou décédé, il importe d'explorer l'image que la famille en garde, la place qu'il a dans l'affectivité de chacun en mettant l'accent évidemment sur celle de l'enfant. Le nouveau conjoint de chacun des parents est aussi une source importante d'information quant à sa perception de l'enfant, des liens de ce dernier avec l'autre parent, qu'il soit présent physiquement dans la vie de l'enfant ou non. Sa façon de se positionner dans un rôle

soit de parent substitut, suppléant, soit de copain sans aucune fonction de type parental renseigne aussi l'intervenant sur la configuration de l'entourage familial de l'enfant. Les exemples de GINO (p.14-15) et de GUILLAUME (p.17) montrent comment la place du conjoint de l'un des parents est importante pour comprendre ce que vit l'enfant. Dans le présent chapitre, nous aborderons pour les parents les thèmes suivants : perception de la relation de couple, de la période de vie commune, de la séparation, du partage du rôle parental avant la séparation et après.

1.1. *La durée de la relation du couple, cohabitation, conception de l'enfant*

Il est important d'investiguer les aspects suivants auprès des deux parents :

- Durée de la relation versus durée de la cohabitation (par exemple : la cohabitation a-t-elle suivi de près le début de la relation).
- La conception de l'enfant a-t-elle été accidentelle ou planifiée ?
- L'enfant a-t-il été désiré par les deux parents ou par l'un des deux ? Lequel ?
- Quelle a été la réaction du (de la) conjoint(e) à l'annonce de la grossesse ? Positive ? Neutre ? Négative ?
- Y a-t-il eu partage du suivi de la grossesse par le couple ? (cours prénataux en commun, visites chez le médecin, etc.).
- Y a-t-il eu un début de mésentente pendant la grossesse, une augmentation de celle-ci ou, au contraire, une accalmie ?

- Y a-t-il eu de la violence physique ou verbale pendant la grossesse ?
- Quelles sont les attentes des deux parents par rapport à cet enfant ? (celles de chaque parent et celles perçues chez l'autre).

Il est important de savoir ce que signifie pour chacun la naissance de cet enfant par rapport à son projet de vie, et donc la place affective qu'occupe l'enfant. Un parent peut répondre : « *J'ai toujours voulu des enfants* » ou « *Avoir une famille pour moi, c'est être arrivé dans la vie* », ou « *J'ai toujours voulu avoir un petit gars pour lui faire faire toutes les activités dont j'ai été privé enfant* », ou « *Mes parents voulaient tellement être grands-parents !* », ou « *J'ai perdu un enfant par accident il y a deux ans et il fallait que je le remplace* ».

Selon AULAGNIER (1975 - cité par SERGE TISSERON, 1994) « *Tout enfant vient au monde avec le contrat tacite de réaliser les attentes de ses parents sur lui en contrepartie des soins, de l'attention et de l'éducation dont il bénéficie* ». Cette affirmation rejoint la théorie freudienne selon laquelle les enfants sont les continuateurs du narcissisme des parents et les réalisateurs de leurs désirs.

Des parents relativement sains, normalement maternés et paternés vont vouloir se « prolonger » dans leurs enfants. Leurs attentes seront réalistes et généralement ils laisseront les enfants développer leur potentiel de façon raisonnablement autonome. Des parents carencés, pour qui avoir des enfants signifie combler un vide affectif, auront des attentes peu réalistes et risqueront plus d'utiliser leurs enfants à leurs fins en niant leur potentiel.

Un certain nombre de parents d'enfants dont s'occupent les centres jeunesse est issu de familles difficiles dans lesquelles la valeur des enfants est importante en ce qu'elle confère un statut social et contribue de ce fait à

rehausser, souvent illusoirement, une estime de soi déficiente. Il arrive que les attentes de parents négligents face à leurs enfants, en raison de cette « béquille sociale » que constituent ces derniers, soit très grande, irréaliste et disproportionnée par rapport à l'âge des enfants, particulièrement en ce qui concerne le développement de l'autonomie et des responsabilités. Leur déception est grande lorsque les enfants ne se montrent pas à la hauteur de leurs attentes et présentent par exemple des troubles d'apprentissage scolaire ou des troubles de comportement. C'est l'image sociale et personnelle des parents qui en est affectée. Les mauvais traitements peuvent alors survenir si une immaturité générale de la personnalité s'ajoute à la faiblesse de l'estime de soi.

1.2. Le type de relation du couple d'origine

Afin d'apprécier dans quel contexte est survenue la naissance de l'enfant, il est pertinent de s'attarder aux paramètres suivants :

- Degré de proximité affective du couple pendant la vie commune (intimité affective et sexuelle, communication, partage des préoccupations concernant les enfants, projets communs, vie de couple distincte de la vie de famille).
- La relation est-elle harmonieuse ou non aujourd'hui ?
- Existe-t-il des conflits importants :
 - occasionnés par des difficultés telles que perte d'emploi, problèmes financiers, comportements criminels ;
 - occasionnés par des problèmes de dépendance à la drogue, à l'alcool, au jeu ;
 - occasionnés par des différences dans la conception de l'éducation des enfants ;

- occasionnés par des problèmes affectifs liés aux particularités de la relation de couple ?

Note : Ces différentes sources de conflit peuvent être associées.

1.3. La séparation

Explorer le contexte dans lequel s'est déroulée la séparation permet de mieux en comprendre les impacts actuels. Cela permet aussi d'investiguer la possibilité que demeure amertume, ressentiment ou colère qui peuvent être transmis à l'enfant.

- À quel moment de la vie commune est survenue la séparation ?
- Quel âge avait l'enfant au moment de la séparation ?
- Qui en a eu l'initiative ?
- Pour quelles raisons ?
- Dans quelles circonstances ? (planifiée ou non, circonstances dramatiques impliquant les enfants, etc.).
- Quelle est la perception de la séparation aujourd'hui par le parent gardien ?
 - Soulagement, sentiment de nouvelle vie.
 - Sentiment d'abandon.
 - Frustration.
 - Agressivité.
 - Désir de vengeance.
 - Désir de retour à la vie commune.
 - Ambivalence.

1.4. Les rôles parentaux

Cette question permet d'aborder comment chacun des parents perçoit son rôle vis-à-vis de l'enfant, le rôle de l'autre parent et la satisfaction à l'égard de cette division. En s'attardant aux rôles pendant la vie commune, l'évaluateur est en mesure de savoir si ce partage a connu des modifications, d'explorer si d'autres formes de répartition ont déjà été explorées et si des modifications à la situation actuelle sont envisageables et possibles.

1.4.1. Pendant la vie commune

- Y avait-il partage des rôles parentaux ?
- Si oui, de quelle façon ? Faire préciser ce que faisait l'un et ce que faisait l'autre.
- Au niveau du quotidien, vérifier qui s'occupait :
 - de l'alimentation,
 - de l'hygiène,
 - des jeux, accompagnement aux sports et loisirs,
 - des contacts avec l'école,
 - de l'aide aux devoirs,
 - de la santé (visites chez le médecin, le dentiste),
 - de la présence à l'enfant à des moments particuliers (exemple : maladie, rituels d'endormissement).
- Quel est le degré de satisfaction de chacun des parents par rapport à ce partage ?

1.4.2. Depuis la séparation

- La répartition est-elle la même que pendant la vie commune ?
- S'il y a des changements dans la répartition des rôles, à quel niveau sont-ils et de quel ordre ?
- Présence accrue du parent non gardien auprès de l'enfant depuis la séparation.
 - Participation plus grande au quotidien.
 - Participation aux loisirs.
 - Participation au niveau scolaire : suivi des devoirs, contacts avec l'école.
 - Participation aux soins de santé : visites chez le médecin, le dentiste, besoins spéciaux.
- Présence réduite du parent non gardien auprès de l'enfant depuis la séparation : faire préciser sur quels aspects il y a eu réduction de présence.
- La perception de ces changements par le parent gardien est-elle positive ou négative ?
 - En cas de présence accrue du parent non gardien, y a-t-il chez le parent gardien un sentiment d'intrusion dans certains domaines qui lui étaient auparavant exclusifs (par exemple dans un cas de garde partagée où le deuxième parent s'impliquerait plus qu'auparavant) ?
 - Le parent gardien est-il satisfait de voir l'autre parent prendre des responsabilités qu'il ne prenait pas auparavant ?
 - Si le parent non gardien a réduit sa présence, le parent gardien est-il déçu, amer, agressif ou bien soulagé de ce nouveau partage ?

Les réponses du PARENT GARDIEN à ces questions sont un indice précieux quant à son désir et sa capacité de partager son rôle parental. Elles sont aussi un indicateur important de son degré de sécurité personnelle face à son rôle parental. Sa sécurité personnelle est suffisante s'il ne se sent pas menacé par un nouveau partage de responsabilités après la séparation. Un parent peut voir d'un bon œil l'implication de l'autre parent dans un nouveau domaine, par exemple les loisirs, parce qu'elle peut signifier un allègement de sa tâche. Au contraire, un parent plus insécure dans son rôle parental verra un changement de partage des tâches de façon plus menaçante par rapport à sa relation avec l'enfant. Il pourra voir cette nouvelle implication comme une intrusion dans son domaine ou comme une compétition pour s'attirer l'affection de l'enfant. Cette vision lorsqu'elle n'est pas fondée, peut nuire à l'établissement d'une relation de coparentalité harmonieuse.

Lorsqu'elles sont abordées avec le PARENT NON GARDIEN, ces questions permettent d'explorer son désir de s'impliquer auprès de son enfant, mais également sa perception quant à sa capacité d'accomplir ces rôles. Il sera possible à travers les réponses à ces questions de déterminer l'importance de la place du parent non gardien auprès de l'enfant, la différence entre son rôle parental avant et après la séparation, mais aussi de comprendre les raisons du changement si tel est le cas. On pourra s'interroger sur le fait que par exemple le parent non gardien ne prend pas la place qu'il pourrait prendre et tenter d'en comprendre les raisons. En est-il empêché directement ou indirectement par le parent gardien ? A-t-il désinvesti son rôle parental après la séparation comme le démontrent plusieurs recherches sur le rôle des pères ? À l'inverse, il se peut que les réponses aux questions mettent en évidence une implication plus grande après la séparation, à la faveur d'un nouveau partage entre les parents, ou bien d'un engagement parental dans un domaine nouveau. Par exemple, il arrive que certains parents effectuent un suivi de la scolarité de leur enfant

après la séparation alors que pendant la vie commune, ils avaient entièrement délégué cet aspect du rôle parental à leur conjoint.

Voici un exemple illustrant l'impact que peut avoir un changement dans la répartition des rôles parentaux lorsque les deux parents ne sont pas en accord et surtout comment le fait de tenir compte du point de vue d'un seul des parents peut orienter l'intervention et même la biaiser.

- DOMINIQUE a 6 ans. Il est enfant unique, ses parents se sont séparés quand il avait 8 mois et se sont entendus pour que la mère en ait la garde. Après deux ans de contacts irréguliers et de courte durée, le père a commencé à recevoir son fils plus régulièrement et plus longtemps, aux deux fins de semaine tel que le prévoyait le jugement de divorce. Le père, stimulé par sa nouvelle conjointe, a alors commencé à faire plus d'activités de loisirs avec l'enfant, et ce, d'autant plus que l'âge de DOMINIQUE s'y prêtait plus. La mère a tendance à être surprotectrice avec l'enfant et tout éloignement de ce dernier avec elle est un peu problématique. Au retour d'un voyage d'une semaine pendant laquelle DOMINIQUE a été confié à son père, la mère a interrompu les visites chez le père en raison de réactions très agressives de l'enfant à la maison. DOMINIQUE aurait eu aussi des comportements à teneur d'insécurité, comme le refus de s'endormir seul le soir, ce qui est inhabituel chez lui. On peut comprendre ce qui s'est passé en disant de façon un peu caricaturale que chacun, mère et enfant, a eu peur de perdre l'autre. DOMINIQUE, qui est rarement séparé de sa mère avec laquelle il vit une relation de grande proximité, exacerbée par la phase œdipienne (il a 4 ans) a eu peur qu'elle ne revienne pas. La mère, de son côté, a dramatisé les réactions de son fils parce que, vivant de l'insécurité dans son rôle maternel, elle craint que l'enfant se sente mieux chez son père et en vienne à vouloir demeurer là, ce qui équivaldrait à un abandon pour elle.

L'intervention auprès de cette mère et cet enfant s'orientera de façon opposée et même contradictoire si l'on tient compte des caractéristiques du contexte parental ou si l'on n'en tient pas compte. Dans le premier cas, on tentera avec la mère et l'enfant de dédramatiser la situation et de faire en sorte que les contacts père-enfant reprennent rapidement sous la forme qu'ils avaient auparavant, ce qui est nécessaire au bon développement affectif de DOMINIQUE. Dans l'autre cas, c'est-à-dire si l'on ignore le contexte familial, après avoir « acheté » le discours de la mère, on la renforcera dans ses craintes ; on privera donc DOMINIQUE de contacts avec son père, ce qui aura pour effet une distanciation de la relation père-enfant et une accentuation de la surprotection maternelle. Le message que l'enfant recevra de l'intervenant sera celui-ci : « *Il n'est pas bon pour toi d'aller voir ton père* » et peut-être même « *Ton père est une personne dangereuse* ». L'impact de tels messages sur le développement affectif de l'enfant est considérable.

2. *La perception que chacun des parents entretient à l'égard de l'autre parent*

La perception que chacun des parents entretient à l'égard de l'autre parent est très importante pour le devenir de l'enfant, et ce, que le parent non gardien soit présent ou non dans la vie de l'enfant. En effet, le parent non gardien peut être absent définitivement parce que décédé, parce qu'il y a abandon total de sa part ou parce qu'il n'a jamais été présent dans la vie de l'enfant depuis sa naissance. Toutefois, la place qu'il occupe dans l'affectivité de l'enfant peut être primordiale.

« Quand l'un des parents est absent au quotidien, sa place peut être maintenue par la parole qui le représente et par la

résonance affective qu'il provoque chez le parent présent et l'enfant ».

GÉRARD POUSSIN (1997, p. 100)

Les trois exemples suivants montrent l'importance de la perception du parent gardien à l'égard de l'autre parent, que ce dernier soit présent ou non dans la vie de l'enfant.

- ÉTIENNE, 6 ans vit seul avec sa mère qui est veuve. Le père, coureur automobile, est décédé trois ans plus tôt lors d'une course. Le couple s'entendait bien et la mère était fière de la carrière de son conjoint. Son deuil à peu près résolu, elle transmet à son enfant comme image du père celle d'un homme sportif, aventurier et courageux, qui aimait se dépasser et a réussi ce qu'il a entrepris. Elle valorise et renforce chez son fils en qui elle reconnaît l'audace de son père son intérêt et son affirmation dans des domaines similaires. L'identification masculine de ce garçon à son père est encouragée par la perception positive qu'a la mère du père de l'enfant.
- Un couple dont les conjoints sont d'origine belge et québécoise se sépare. Ils ont deux enfants qui, au moment de la séparation, continuent à demeurer en Belgique sous la garde de leur mère, tandis que le père revient vivre au Québec, son pays d'origine. La séparation s'est effectuée après un constat d'échec partagé par le couple, sans crise aiguë malgré un climat familial et conjugal détérioré. La garde des enfants et les arrangements financiers ont fait l'objet d'ententes, légalisées par un jugement. Le père a communiqué très régulièrement par courrier et téléphone avec ses enfants pendant plusieurs années et les enfants sont venus passer une grande partie de leurs vacances d'été avec lui. Malgré la faible fréquence des contacts physiques, le lien parent-enfant a pu être maintenu, au point que l'un des enfants, devenu jeune adulte, a décidé de venir étudier au Québec et de s'y installer. Ce contact a pu être maintenu

malgré la distance physique entre les domiciles des deux parents parce que le père a investi son rôle parental, mais aussi parce que la mère, PARENT GARDIEN avait une perception positive du rôle paternel de son ex-conjoint et croyait en l'importance du père pour le devenir des enfants.

- Après la séparation de ses parents survenue lorsqu'il avait 2 ans, DANY, enfant unique, est resté sous la garde de son père. Celui-ci a rapidement fait vie commune avec une nouvelle conjointe, qui se considère trois ans plus tard comme la mère de l'enfant. Durant ces trois ans, la mère biologique a reçu DANY pour de courtes périodes chez sa propre mère où elle demeure. Lorsque DANY a eu 5 ans, sa mère et sa grand-mère ont eu des démêlés avec la justice du fait de leur implication dans des actes criminels assez graves. Ces événements ont fait la manchette des journaux, et le père et sa conjointe ont montré les photos des journaux et lu les articles à DANY. Il est maintenant terrorisé par sa mère, ce qui est bien compréhensible. Il éprouve des difficultés scolaires importantes, des problèmes de socialisation. Les tests projectifs qui lui ont été administrés montrent que son estime de lui-même est très basse. On peut résumer ainsi ce qu'il pense de lui-même : « *Comment peut-on être quelqu'un de valable lorsqu'on a un monstre comme mère ?* ». Dans cette situation, les faits objectifs sont certes responsables des craintes de l'enfant, mais ces dernières seraient moins intenses si le père, plutôt que d'accentuer négativement les gestes de la mère, avait pu les expliquer à l'enfant tout en insistant sur le fait qu'il est une personne différente de sa mère.

Dans toutes les situations où il y a séparation, il est important de connaître la perception que chacun des parents entretient à l'égard de l'autre, plus particulièrement en rapport avec ses capacités de père ou de mère. Une étude québécoise de 1995 (MADELEINE BEAUDRY • CLAUDINE PARENT) a montré que dans les situations de séparation, une évaluation positive de l'implication du partenaire auprès des enfants ainsi qu'une plus grande appréciation de ses

qualités parentales sont deux bons prédicteurs du partage du temps de garde. Nous avons observé dans notre pratique que dans les situations de garde partagée harmonieuses, chacun des parents a généralement une image globalement positive de l'autre comme parent. Dans ces situations, chaque parent est capable de dissocier l'image qu'il(elle) a du (de la) conjoint(e) peu positive à cause de ce qui a mené à la séparation, de celle du parent dont le rôle est perçu positivement.

Voici quelques questions-types qui aident à évaluer la perception d'un parent par l'autre :

- Quelle est votre opinion sur cette personne ?
 - Comme conjoint(e).
 - Comme père (mère).
- Quelles sont ses qualités et ses défauts ?
- Prend-il (elle) ses responsabilités comme père (mère) ?
- De quelle façon ? (responsabilité financière par paiement de la pension, responsabilité au niveau des sorties, de la santé, de l'école, des loisirs, etc.).
- Qu'est-ce que selon vous cette personne peut apporter à l'enfant ?
- Pensez-vous que cette personne aime l'enfant ?
- L'enfant est-il attiré vers lui (elle) ?
- L'enfant est-il satisfait des contacts avec ce parent ?
 - Si oui, pourquoi ?
 - Si non, pourquoi ?

- Si les réponses aux questions concernant le parent sont négatives, on peut demander : auriez-vous préféré ne jamais avoir rencontré cette personne et ne pas avoir eu d'enfant avec lui (elle) ?

Dans le cas d'une réponse positive à cette dernière question, on se trouve en présence d'un parent qui rejette l'autre parent, qui sans doute en transmettra une image négative à l'enfant, qui ne favorisera pas les contacts ou les sabotera. C'est dans ce type de dynamique que se retrouve le syndrome d'aliénation parentale, décrit par RICHARD GARDNER et qui se définit par le rejet total du PARENT NON GARDIEN par un enfant, soutenu et encouragé par le PARENT GARDIEN. Nous aborderons ce sujet de façon plus détaillée dans le chapitre concernant l'enfant.

Lorsqu'un PARENT rapporte que l'enfant au retour de chez l'autre PARENT est très fatigué, pleure, a un comportement difficile, etc., il importe de relier ses dires à la perception qu'il a de ce parent et surtout de valider avec l'enfant seul les propos du parent quant aux aspects positifs ou négatifs de cette sortie. Les fausses allégations d'abus sexuels ou physiques surviennent dans ce type de dynamique où l'un des deux parents perçoit l'autre très négativement.

Dans certaines situations extrêmes d'animosité entre les parents, la perception négative du parent contamine la perception qu'il a de l'enfant au point que ce dernier n'est plus considéré comme un être distinct mais comme une partie de l'autre parent, lui ressemblant en tout.

- ALEXANDRE, qui a 7 ans, vit avec sa mère depuis la séparation de ses parents survenue lorsqu'il avait 2 ans. Son père qui demeure avec une conjointe et les trois enfants de cette dernière réclame sa garde parce qu'il croit que l'enfant

ne se développe pas bien chez sa mère, que celle-ci empêche ALEXANDRE de venir chez lui en usant de « lavage de cerveau ». Le père perçoit la mère comme une personne passive, peu débrouillarde ni dynamique, qui cherche surtout dans ses relations avec autrui à soutirer des avantages matériels. Il croit qu'elle et son fils vivent une sorte de relation fusionnelle malsaine. Lorsqu'il lui est demandé de décrire son fils, il insiste sur le fait qu'il est passif, qu'il n'a pas d'identité, n'affirme jamais ses goûts ou préférences, etc. Sa description coïncide avec celle qu'il a faite de la mère de l'enfant. Une entrevue avec l'enfant nous en donne une perception tout à fait différente. On constate donc que la perception très négative qu'a le père de la mère, jointe à sa conviction de la fusion entre mère et enfant et possiblement à ses propres difficultés à entrer en relation avec son enfant, font qu'il ne peut faire la distinction entre la perception qu'il a de son fils et celle qu'il a de son ex-conjointe.

- MARTIN a 6 ans. Ses parents sont séparés depuis un an et demi. Il demeure avec sa mère, voit son père aux deux fins de semaine. La mère rapporte que quelquefois l'enfant n'a pas très envie d'aller chez son père, qu'il en revient fatigué et agressif. Au retour de chez son père, le dimanche soir, elle le couche avec elle dans son lit. Le portrait du père brossé par la mère est le suivant : il serait devenu agressif, jaloux, méfiant et même paranoïaque depuis qu'il a appris qu'il souffrait d'une maladie incurable. Elle craint qu'il transmette son négativisme à l'enfant. L'histoire du couple pendant la vie commune de douze ans se divise en deux périodes à peu près égales : six années d'harmonie suivies de six autres marquées par la mésentente dont le début coïncide avec la naissance de MARTIN et le diagnostic de la maladie du père, qui est survenu peu après. Il y a eu pendant ces six dernières années un partage important du rôle parental, le père étant très présent au quotidien, ce que reconnaît la mère qui travaillait à l'extérieur. Les entrevues avec le père et les informations recueillies auprès de professionnels consultés par lui confirment ses difficultés psychologiques reliées à l'acceptation de sa maladie, difficultés qui n'affectent pas son

jugement ni sa capacité d'assurer la sécurité de son enfant. Le lien affectif père-enfant est positif et étroit et le père offre à son fils quantité de loisirs intéressants qu'il n'a pas chez sa mère. MARTIN est un enfant qui a bénéficié d'une bonne sécurité de base ; il commence sa maternelle et tout se passe bien. Il a certains tics faciaux qui témoignent d'une anxiété mal contrôlée. Rencontré seul, MARTIN dit être satisfait des sorties chez son père et souhaite qu'elles continuent de la même façon et au même rythme. Il y a donc lieu de relativiser les informations apportées par la mère en les confrontant à celles recueillies auprès du père et de l'enfant. On peut penser que la mère surestime la fatigue et l'agressivité de MARTIN à cause des craintes qu'elle nourrit quant à l'équilibre mental du père. Elle ne réalise pas qu'un enfant qui fait des activités plus physiques, différentes de celles de son quotidien, est plus fatigué qu'à l'ordinaire. Quant à l'agressivité, fréquente chez les enfants de parents séparés au retour d'une sortie chez le PARENT NON GARDIEN, elle est souvent l'expression de la souffrance que l'enfant éprouve à passer d'un milieu à l'autre et donc de sa difficulté à accepter la séparation de ses parents. Sans entrevues avec le père et avec l'enfant et sans connaissance de la perception par la mère du rôle du père, il aurait été facile de conclure à la nocivité des contacts de l'enfant avec son père. Les interventions auprès de la mère auraient eu pour effet de la conforter dans sa position et l'auraient aidée à écarter le père de l'enfant de la vie de son fils au détriment des besoins de ce dernier.

« La prévention de l'abandon par le père nous semble liée à la reconnaissance par les mères (mais aussi par tous les professionnels qui interviennent auprès de l'enfant) de la spécificité du rôle du père auprès de l'enfant ».

GÉRARD POUSSIN, ÉLISABETH MARTIN-LEBRUN (1997, p. 105)

L'exemple suivant décrit une situation inverse, où la perception du parent-gardien par le parent non gardien affecte les contacts de l'enfant avec ce dernier.

- PIERRE-LUC a 11 ans. Ses parents sont séparés depuis quatre ans et il demeure avec sa mère. Pendant deux ans, il a eu des contacts réguliers avec son père, toutes les fins de semaine ; ensuite, un espacement a eu lieu, décidé d'abord par entente entre les parents, accentué ensuite par la mère et PIERRE-LUC, qui désirait aller moins souvent chez son père. Au moment où nous l'avons rencontré, PIERRE-LUC refuse tout à fait de visiter son père et ce désir coïncide avec le début de la cohabitation du père avec une nouvelle conjointe. Durant la vie commune des parents de PIERRE-LUC, les attitudes éducatives des parents étaient très opposées : le père était plutôt autoritaire, la mère, plus souple, d'une souplesse que le père décrit comme du laisser-aller. L'écart entre ces caractéristiques parentales s'est accru avec l'arrivée dans la vie du père de sa conjointe qui est très autoritaire et admet mal de discuter de ses principes éducatifs, qu'elle applique à PIERRE-LUC avec fermeté. Parallèlement, le père dénigre devant PIERRE-LUC ce qu'il considère comme du laisser-aller chez sa mère. L'enfant a réagi d'abord à un encadrement strict auquel il n'est pas habitué ; d'autre part, la raison de son refus de visiter son père tient aussi du fait qu'il a senti sa mère désavouée par son père dans son rôle parental. C'est pourquoi il a décidé de ne plus aller chez son père, se privant du même coup de la présence de ce dernier, qu'il apprécie par ailleurs, et d'activités de loisirs intéressantes qu'il n'a pas chez sa mère.

Lorsque les propos d'un parent concernant l'autre sont nuancés et plutôt positifs, on peut penser que le deuil de la vie commune est soit liquidé, soit en voie de l'être. Une personne qui a fait ce deuil est en général capable d'évoquer la vie commune de façon dégagée, elle peut également faire la distinction entre ce qui relève de la relation de couple et ce qui relève de la

relation parentale et donc peut répondre plus sainement aux besoins de l'enfant par rapport à son lien à l'autre parent. Les recherches à ce sujet montrent que les effets de la séparation seront moins importants chez l'enfant s'il a réussi à conserver des contacts avec le PARENT NON GARDIEN dans un climat exempt de tension (recherches rapportées par PAUL AMATO et SANDRA REZAC, 1994).

Les décisions de garde partagée sont le plus souvent prises par des parents, entre eux, en dehors du contexte judiciaire (CLOUTIER, CAREAU, DROLET, 1990). Il s'agit de parents capables de négocier le partage de leur rôle auprès des enfants, donc de faire la distinction entre ce rôle et leur mésentente de couple. Ce sont aussi ces parents qui ont recours le plus facilement à la médiation familiale ; il s'agit en effet d'un processus de négociation qui, pour fonctionner, doit mettre de côté les émotions et sentiments négatifs liés à l'échec du couple.

Dans une situation de conflit parental, la perception qu'a chaque parent de l'autre est marquée par les sentiments liés à la vie commune et à la séparation. Lorsque ces sentiments sont négatifs, par exemple chez le parent non gardien, l'enfant risque de ne plus être perçu comme une entité distincte mais comme le produit de l'éducation, perçue comme inadéquate, de l'autre parent. Les contacts du parent non gardien avec son enfant seront marqués par cette perception biaisée, comme dans l'exemple d'ALEXANDRE (p. 27). Il peut arriver que le parent non gardien utilise les contacts avec l'enfant, non seulement pour lui transmettre ses valeurs, ce qui est légitime, mais aussi pour effacer chez lui ce qui est la marque de l'autre parent, le « redresser ». Dans de telles situations, non seulement l'enfant ne se sent pas accepté par le parent non gardien, mais il devient aussi conscient de la lutte d'influence à laquelle se livrent ses parents à son égard. Il est possible alors qu'il veuille espacer les

contacts avec le parent non gardien et même quelquefois les cesser afin de sortir d'une situation de tension très difficile.

3. *L'influence des modèles parentaux intériorisés sur la manière d'assumer son rôle parental et de concevoir celui de l'autre parent*

Lorsque nous devenons parents, notre bagage personnel pour investir notre rôle parental est constitué, entre autres, de nos propres expériences relationnelles avec nos parents. La manière dont nous avons été maternés et paternés, l'intensité et la qualité des liens affectifs que nous avons tissés avec nos parents, les ruptures que nous avons vécues sont autant d'ingrédients qui entrent dans la façon d'assumer notre rôle parental. C'est ce que nous appelons les modèles parentaux intériorisés. Dans un contexte de séparation, nous avons rencontré, au fil des années, des parents non gardiens qui désinvestissaient leur rôle parental auprès de leurs enfants après la séparation et d'autres pour lesquels la poursuite de leur implication parentale allait de soi. Souvent, l'exploration du passé de ces derniers montre, pour les pères particulièrement, qu'ils ont eu un père présent, responsable et engagé de façon continue auprès de ses enfants. Ils ont appris dans leur enfance qu'un enfant est important pour un parent et ils deviennent à leur tour importants pour leurs enfants. L'inverse est malheureusement vrai ; certains parents n'ont pas été des enfants importants pour leurs propres parents. Ils reproduisent ce type de relation avec leurs enfants. Une investigation du passé de chaque parent est donc importante lorsqu'on effectue un travail auprès d'un enfant, afin de compléter le portrait du parent et d'en tirer des éléments sur lesquels appuyer l'intervention. Les deux exemples suivants illustrent comment les modèles parentaux intériorisés peuvent influencer le rôle parental.

- Les parents de FRANÇOIS (9 ans) et d'AUDREY (8 ans) sont séparés depuis six ans. La relation de couple s'était beaucoup détériorée après la naissance d'AUDREY, qui est handicapée et dont l'état de santé a exigé beaucoup de soins physiques et d'attention durant la petite enfance, soins qui ont été surtout assumés par la mère. Déjà très occupé par son travail, le père a été encore moins présent pendant la dernière année de vie commune. Il explique avoir voulu fuir la tension générée par le mauvais climat conjugal. Ce faisant, il a pris de la distance par rapport à son rôle de père, voyant très peu ses enfants. Après la séparation, il a voulu réinvestir dans son rôle parental ; les contacts père-enfant ont été très difficiles. AUDREY réagit fortement et négativement lorsqu'elle quitte sa mère, FRANÇOIS est boudeur et un peu opposant avec son père même si celui-ci lui offre des activités attrayantes pour lui. Lors de l'entrevue avec le père, les enfants et la nouvelle conjointe du père, FRANÇOIS est resté distant et figé sauf en fin d'entrevue lorsque père et fils se sont étreints avec émotion. Le père a en général respecté l'attitude réservée de son fils mais a été maladroit dans ses tentatives d'établir la communication.
- Il ressort de l'anamnèse du père, qui est le deuxième de trois enfants, qu'il a vécu une relation plutôt insatisfaisante avec son propre père, qu'il décrit comme autoritaire, blessant dans ses paroles, exigeant quant au travail fourni par ses enfants. Il appert donc que le modèle intériorisé qu'a ce père de la fonction paternelle est plutôt négatif ; connaissant cela, on comprend mieux sa difficulté à créer une communication harmonieuse avec son fils malgré son grand désir de le faire. On comprend aussi à la lumière de son histoire son effacement de la vie de ses enfants à la fin de la vie commune. Pour lui, en effet, la place de la mère auprès des enfants est plus positive et plus importante que la place du père, car c'est ce qu'il a connu dans sa propre famille. Avec ces informations, il sera plus facile pour un intervenant de cibler les interventions avec ce père, celui-ci devenant conscient de ses propres limites et de leur origine.

Au conseil multidisciplinaire d'octobre 1999, le Dr. MAURICE BERGER ainsi qu'une intervenante du Centre jeunesse de Québec, madame MICHELLE LAROCHELLE, ont analysé la situation de deux enfants qui font l'objet de mesures volontaires au sein d'un processus de protection de la jeunesse. La mère, JINNY, est âgée de 22 ans, les deux enfants ont 6 ans et 14 mois. La situation a été retenue pour négligence et le suivi est chaotique parce que des périodes d'amélioration de la mère alternent avec des périodes de détérioration marquées au cours desquelles les enfants doivent être placés en famille d'accueil. L'intervenante se demande si les deux enfants doivent être placés à long terme et le Dr. BERGER se prononce positivement face à cette orientation pour les raisons suivantes :

- Les tentatives de retour de l'aîné des enfants chez elle ont toutes échoué.
- L'instabilité personnelle de la mère est telle qu'elle est incapable de présence constante auprès des enfants.
- Elle a une faible motivation à changer (elle a consulté en psychologie à deux reprises sans poursuivre ses consultations).

Le père des enfants ne semble présent ni auprès d'elle ni auprès d'eux. Si l'on examine l'histoire personnelle de JINNY, on s'aperçoit que ses parents se sont séparés lorsqu'elle avait un an. Elle a été élevée par sa mère, dont on sait peu de choses ; son père a adopté un style de vie marginal après la séparation. Elle-même alterne entre de courtes périodes où elle se comporte en mère responsable et d'autres où elle mène une vie marginale. On peut penser qu'elle n'a pas intériorisé de modèle parental sécurisant, qu'elle est partagée entre deux identifications parentales conflictuelles, celle à son père et celle à sa mère. La relation mère-fille n'a sans doute pas été suffisamment bonne affectivement pour qu'elle lui serve de base stable. De plus, elle ne semble pas compter sur le père de

ses enfants pour partager son rôle parental, ce qu'elle n'a pas appris de sa propre mère. Si JINNY était motivée à changer, un travail sur ces identifications serait possible et améliorerait sans doute ses capacités parentales.

4. *L'impact de la séparation sur la capacité parentale*

Le divorce ou la séparation constitue une crise importante dans la vie d'un adulte ; l'intensité du stress engendré par ce type de crise est très grande et comparable à celui engendré par d'autres événements tels qu'un deuil, une maladie grave d'un proche, un infarctus, etc. Ce stress est souvent sous-estimé ; l'une des raisons de cette sous-estimation tient au fait que les ruptures de couple étant de plus en plus fréquentes, il existe une sorte de banalisation sociale qui quelquefois amène la personne à taire sa souffrance, à se culpabiliser de la vivre et à hésiter à rechercher de l'aide.

Si l'impact de cette crise est important au niveau personnel, il peut être aussi considérable au niveau du rôle parental. Il sera différent selon que la séparation survient brutalement ou non, selon qu'elle est voulue ou subie, différent également selon le partage des rôles parentaux pendant la vie commune. Une personne qui vit une séparation brutale non souhaitée sera soumise à un plus grand stress qu'une autre personne qui a pris la décision de se séparer et qui se prépare depuis plusieurs mois. La première situation génère souvent un sentiment d'abandon, de dénuement extrême ; le rôle parental dans ces conditions risque fort d'être modifié : il y a des risques que le parent, tout entier centré sur sa propre souffrance, ne soit pas très disponible pour ses enfants, qu'il en arrive à négliger son rôle parental à des degrés divers. Il est aussi possible que dans la même situation, il y ait au contraire surinvestissement de la fonction parentale, les enfants devenant « la seule raison de vivre » de ce parent, c'est-à-dire une source de réconfort affectif. À l'extrême, ce

surinvestissement devient malsain pour les enfants qui deviennent des béquilles affectives. Il y a des chances qu'alors on ne réponde plus à leurs besoins d'enfants, car ils deviennent trop sollicités affectivement dans un rôle de « consolateurs ».

Généralement, lorsque la crise de la séparation se résorbe, un parent sain reprendra son rôle dans la continuité de ce qu'il était auparavant ou avec quelques modifications.

La demande d'aide des parents est généralement accrue durant la période de crise.

L'étude de COLLEEN LEAHY JOHNSON (1988) effectuée auprès de 50 familles de San Francisco ayant vécu un divorce et qui ont été suivies pendant 40 mois a porté sur la relation entre les parents et les grands-parents pendant le processus de rupture et de réorganisation. Beaucoup de parents disent avoir trouvé assez facilement du support matériel, mais plus difficilement du support psychologique. Beaucoup ont utilisé leurs amis comme support général, les deux tiers ont utilisé leurs parents pour de l'aide matérielle et plus de la moitié ont trouvé de l'aide dans une nouvelle relation amoureuse ou conjugale. La plupart des parents, soit 59 %, ont répondu au questionnaire que leur vie aurait été très affectée sans le soutien de leurs parents. À notre connaissance, il n'y a pas d'étude comparable effectuée sur la population québécoise ; il n'est donc pas possible d'étendre ces conclusions à notre milieu.

Si le parent ne parvient pas à sortir de la crise du divorce ou si ses capacités parentales pouvaient être mises en doute avant la séparation, les

relations parents-enfants peuvent demeurer figées dans cette position de crise, comme l'illustrent les deux exemples suivants.

- La mère de KEVIN, 7 ans, qui a la garde de l'enfant, est restée amère après la séparation, décidée par son conjoint et non désirée par elle. Le père de KEVIN ayant très rapidement fait vie commune avec une nouvelle conjointe, elle croit qu'il la trompait déjà pendant la vie commune, ce qui est nié par le père. Durant la vie commune, ils avaient convenu qu'elle resterait à la maison pour s'occuper de KEVIN, le père gagnant la vie de la famille. L'un des litiges du couple porte sur le montant de la pension alimentaire, la mère exigeant un certain montant qui lui éviterait de travailler pour rester disponible le plus possible pour KEVIN, comme il avait été décidé entre eux pendant leur union. Le père argue que l'enfant allant à l'école, la présence de sa mère n'est plus requise de façon aussi intensive qu'auparavant. Le père se plaint aussi de ce que la mère ne favorise pas les contacts entre lui et l'enfant. Les entrevues avec la mère montrent qu'affectivement très désemparée au moment de la séparation, la présence de son enfant lui a été d'un grand secours affectif pendant la période de crise ; elle a développé alors une relation de grande proximité avec lui, a conservé par la suite ce type de relation faite de surprotection, limitant les contacts de l'enfant avec des amis, ne favorisant pas beaucoup sa socialisation. C'est une personne qui cependant ne présente pas de pathologie psychologique ; mais les besoins affectifs liés à la crise du divorce font qu'elle maintient ce type de lien parental avec son fils d'autant plus que le deuil de la séparation n'est pas liquidé. Le développement psychologique de KEVIN en est affecté ; les demandes du père de le voir plus souvent apparaissent comme un moyen pour l'enfant d'accéder à une plus grande autonomie par rapport à sa mère.
- Monsieur C. est le père de FRÉDÉRIQUE, 2 ans. Il en a la garde depuis la séparation, il y a six mois. Avant la séparation du couple, il travaillait à l'extérieur et la mère de

FRÉDÉRIQUE s'en occupait à plein temps. Les circonstances de la séparation ont été assez dramatiques ; c'est une hospitalisation de la mère qui a amené le père à assumer la garde de l'enfant. Pendant la vie commune, bien qu'il ait participé aux soins du bébé, il n'en était pas le principal responsable, son rôle étant surtout de seconder sa conjointe lorsqu'il revenait du travail ou de trouver des ressources lorsqu'elle était épuisée. Il était inquiet à l'idée d'assumer seul le rôle parental, ne l'ayant jamais fait jusque-là et ayant la vision d'une enfant exigeante, pleurant beaucoup et demandant beaucoup d'attention. Après six mois, il est à l'aise dans son nouveau rôle, bien que son rythme de vie soit plus exigeant qu'auparavant. Il réalise que certaines difficultés du bébé étaient en rapport avec la grande anxiété de la mère. La séparation a donc eu comme conséquences de modifier son rôle parental et de lui permettre d'acquérir des habiletés nouvelles.

Chapitre III

L'importance du point de vue de l'enfant

1. Introduction

Dans « *Les nourritures affectives* », à propos de l'enfance, BORIS CYRULNIK s'interroge sur l'appartenance : « *Quand on ne s'inscrit pas dans un circuit d'appartenance, le sentiment d'être soi devient flou, car le monde n'est pas structuré* » (p. 36) et plus loin « *Quand un enfant ne s'appartient pas, il ne connaît pas l'histoire de sa famille ou de sa lignée. Cette lacune l'empêche de structurer son temps* » (p. 36).

Parmi les enfants en difficulté, ceux qui font l'objet d'interventions de la part de services spécialisés, beaucoup ne s'appartiennent pas au sens de BORIS CYRULNIK : certains ne savent à peu près rien de leurs origines, d'autres, déplacés de leur famille biologique, n'ont plus de lien avec elle. D'autres changent de parents, le plus souvent de père, plusieurs fois dans leur vie, et d'autres encore vivent des séparations sans en avoir été informés.

Notre propos concerne plus spécifiquement l'enfant qui vit la séparation de ses parents. C'est une expérience qui ébranle les bases de la sécurité de l'enfant : ce qu'il croyait être immuable, soit la présence de sa mère et de son père

ensemble auprès de lui, devient de l'éphémère. Ce que vit l'enfant est de l'ordre du deuil, à plusieurs niveaux : le deuil du couple physique d'abord : ne plus être entouré de deux personnes constituant pour lui son environnement familial, ensuite le deuil de l'image sociale du couple et de la famille et enfin le deuil affectif du couple parental : l'enfant n'est plus le troisième élément d'un ensemble uni par des liens d'affection. Lorsque, après la séparation, l'un des deux parents disparaît de sa vie, généralement le père (puisque statistiquement c'est ce qui arrive le plus souvent), l'enfant se retrouve dans une situation comparable à un deuil, l'absence prolongée pouvant ressembler à la mort. MICHEL HANUS (1995), qui a étudié le processus de deuil chez l'adulte et le jeune enfant, constate que l'enfant passe par les mêmes phases de résolution du deuil que l'adulte : « *Le travail de deuil chez l'enfant ressemble à celui de l'adulte mais en diffère en ce sens qu'il est plus progressif, cheminant parallèlement à l'évolution de ses acquisitions intellectuelles, affectives et cognitives* » (p. 252). JEAN-CLAUDE ARFOULLOUX (1983) décrit ainsi le travail du deuil chez l'enfant et différencie le deuil lié à une séparation de celui lié à un décès :

Pour ne plus souffrir, il faut chasser de soi cet absent trop présent, se séparer de lui ou le tuer en somme une seconde fois, dans l'imaginaire. C'est le but du travail de séparation comme du travail de deuil. Mais on ne renonce pas de la même façon à un vivant et à un mort. Dans la séparation, la possibilité de revoir l'objet reste théoriquement ouverte. Même si la séparation est posée a priori comme définitive, la survie de l'objet fait qu'elle est réversible dans l'imaginaire. C'est pourquoi le travail de séparation d'un vivant est parfois plus difficile à accomplir que le deuil d'un mort. Ce vivant, séparé de soi, peut entrer dans une autre relation d'amour dont on sera exclu et qui pourra susciter des sentiments de jalousie et de haine (p. 83).

En cas d'existence d'un conflit actif entre les parents au moment de la séparation, si l'enfant est impliqué dans ce conflit, s'il fait des efforts pour

réconcilier ses parents sans y parvenir ou bien s'il est utilisé comme messenger par l'un ou l'autre, le deuil affectif est plus difficile à faire pour lui. Il se peut que la période de vie commune avant la séparation devienne idéalisée, que l'enfant en soit nostalgique de nombreuses années durant, à moins que la famille ait vécu auparavant d'importantes tensions auxquelles tous, y compris les enfants, étaient soumis. En ce sens, l'étude longitudinale de FURSTENBERG et TEITLER (1994) portant sur des enfants de parents séparés suivis pendant onze années a montré que plusieurs des effets généralement attribués au divorce des parents sont en fait dus aux difficultés familiales existant avant le divorce. Par contre, selon cette étude, certains effets seraient spécifiques aux situations de séparation : l'activité sexuelle précoce, la cohabitation non maritale précoce, le décrochage scolaire et le sentiment qu'ont ces enfants d'être insatisfaits de leur vie et d'eux-mêmes.

Pour la dernière section de notre texte, nous aborderons dans un premier temps les réactions des enfants à la séparation selon leur âge ainsi que les attitudes les plus appropriées à adopter avec eux. Ensuite, nous verrons comment détecter avec l'enfant les situations de conflit parental, et comprendre leur impact sur la problématique de l'enfant ; le lecteur trouvera une série de questions à aborder avec l'enfant. La troisième partie sera consacrée à la violence psychologique subie par les enfants dans les situations de conflit parental. Nous l'illustrerons par des exemples cliniques et verrons en particulier le syndrome d'aliénation parentale, rencontré de plus en plus souvent dans les situations de conflits parentaux accompagnant la séparation.

2. Les réactions à la séparation selon l'âge

La description qui suit des réactions des enfants à la séparation selon leur âge fait consensus chez de nombreux auteurs qui se sont penchés sur cette

question. (WALLERSTEIN • GARDNER • GUILLAUME et FUJINI • POUSSIN et MARTIN-LEBRUN). Les commentaires qui s'y rattachent sont issus de notre expérience clinique, laquelle porte essentiellement sur des familles en situation de conflit parental assez sérieux pour nécessiter une intervention du tribunal comme arbitre. Sur certains points, notre avis peut différer de celui d'autres professionnels ou auteurs œuvrant dans ce domaine. Il en est ainsi de la pratique de la garde partagée chez les très jeunes enfants (moins de 3 ans). Pour certains, le bénéfice qu'a l'enfant de pouvoir développer au quotidien une relation avec ses deux parents ainsi que pour ces derniers la satisfaction d'être impliqués tous deux auprès de leur enfant compense les inconvénients causés par une certaine perte de stabilité et de sécurité. Pour d'autres professionnels, parmi lesquels nous nous situons, la trop grande sollicitation des capacités d'adaptation d'un enfant de cet âge, très importante dans une telle situation en raison de la multiplication des milieux de vie, peut nuire au bon développement de l'enfant, surtout lorsqu'il y a conflit entre les parents.

La littérature au sujet des réactions à la séparation selon l'âge est relativement abondante ; il est bon cependant de revenir sur certains points qui sont souvent à clarifier avec des clients, certaines croyances populaires étant très tenaces.

La première de ces croyances est que plus l'enfant est jeune, moins il a conscience de ce qui l'entoure et moins les événements familiaux le touchent puisqu'il n'aura plus tard aucun souvenir de ce qui lui est arrivé. Cette affirmation, très répandue, est simpliste. Elle fait fi de toutes les connaissances que l'on possède de nos jours sur le développement de l'enfant puisque le processus de maturation du bébé puis du jeune enfant sur les plans physiologique, neurologique, cognitif, affectif et social se fait de façon très intense en bas âge. Les premiers mois et les premières années de la vie sont la période de

construction de la personne. Les travaux de BOWLBY et SPITZ sur le processus d'attachement et de deuil du bébé et sur ses réactions à la séparation avec la mère ont montré que le jeune bébé privé de sa mère ou d'une figure de remplacement peut entrer dans une dépression profonde pouvant aller jusqu'à la mort. En 1943, ANNA FREUD, qui a étudié le comportement d'enfants de moins de 2 ans pendant la guerre de 1939-1945, a remarqué que les jeunes enfants se comportaient comme si leurs parents étaient seulement partis. Elle en conclut qu'à cet âge, ils ne font pas la différence entre l'absence et la mort.

Les travaux de nombreux auteurs d'obédience psychanalytique après FREUD ont montré l'importance de la petite enfance comme bassin d'origine des névroses et des psychoses chez l'adulte. Pour WINNICOTT (1972), les âges de 2, 3 et 4 ans sont déterminants quant à la façon qu'aura l'enfant de gérer son angoisse et, par la suite, à l'établissement des défenses qui conduiront à une névrose ou à des troubles du caractère. Quant à la psychose, il écrit ceci : « *les troubles que l'on regroupe d'habitude sous le terme psychose ont une origine d'autant plus lointaine dans la petite enfance qu'ils sont plus profonds* » (p. 101).

De façon plus descriptive, les auteurs américains WALLERSTEIN et KELLY (1989) dans une étude longitudinale à long terme ont décrit les émotions et sentiments ressentis par les enfants en rapport avec la séparation de leurs parents. À court terme, les enfants de tous les groupes d'âge avaient les sentiments suivants : tristesse, solitude, affliction due à la perte de l'autre parent, colère, anxiété, sentiment de rejet. Examinons de façon plus détaillée ce qu'il en est à différents âges.

— **Avant 3 ans :**

L'enfant maîtrise peu le langage. Affectivement, il est peu autonome, ne se voit pas comme une entité indépendante, sa

sécurité de base n'est pas acquise. Il ressent plus qu'il ne comprend, son fonctionnement psychique est essentiellement basé sur les expériences sensorielles. Aussi, tout ce qui est non verbal est important pour lui : le ton sur lequel on lui parle, la façon de lui tenir la main ou de le prendre dans les bras, les gestes doux ou brutaux que l'on a avec lui. Il sera impressionné par un ton de voix haussé par la colère, par les pleurs de l'un de ses proches, parent, frère ou sœur. Il y a de fortes chances qu'il ressente malaise et insécurité, s'il est exposé de façon fréquente et répétée à des expressions émotives d'une grande intensité (comme des scènes de violence entre ses parents). Il est donc particulièrement sensible au climat familial, aux réactions de chacun de ses parents, à la tension présente chez l'un ou l'autre des parents avant ou après la séparation.

À cet âge, la routine de vie de l'enfant est importante comme source de sécurité : il a besoin d'un environnement familial, avec des personnes stables pour s'occuper de lui. Il peut réagir à de nouveaux environnements ou à des changements répétés à son rythme de vie. Au moment de la séparation, on sera attentif à ce que l'enfant conserve ses repères, si possible son lieu physique de vie (sa maison, sa chambre, ses jouets), son rythme de vie : heures de coucher, de repas, etc. Une continuité préservée au niveau des habitudes de vie minimisera pour l'enfant la discontinuité que représente la disparition du couple parental auprès de lui. Si l'enfant est amené à changer de milieu, les parents favoriseront la continuité en dialoguant afin de garder les mêmes habitudes dans un milieu et dans l'autre.

Il faut être prudent lorsque l'on multiplie les milieux de vie de l'enfant à cet âge : milieux de vie de chacun des parents, auxquels s'ajoutent parfois un ou deux milieux de garde, chacun ayant des habitudes de vie et des exigences différentes à l'égard de l'enfant. Il arrive que l'enfant passe d'un milieu à l'autre pour des périodes assez longues allant de quelques jours à deux semaines ou plus dans certaines gardes alternées. À cet âge, le bébé ne possède pas la notion de la permanence de

l'objet, c'est-à-dire qu'il ne peut maîtriser le fait que le parent qui disparaît de son entourage pour quelques jours reviendra. On sait que l'âge de 6 à 8 mois est très critique en ce qui concerne les séparations de l'enfant avec les figures d'attachement. Nous croyons que dans une telle situation, le bébé est soumis à des stress répétés qui l'affectent. Il nous est apparu que les difficultés de certains enfants qui ont vécu de telles situations par la suite ne sont pas seulement reliées au conflit des parents, mais aussi au fait que leurs capacités d'adaptation ont été trop sollicitées. L'exemple de MÉLISSA (p. 49-50) est éloquent à ce sujet. Il est donc important, dans le cas par cas, d'équilibrer les bénéfices pour l'enfant de la présence régulière des deux parents auprès de lui avec son besoin de sécurité et de stabilité.

- De 3 à 5 ans :

L'enfant apprend à maîtriser son environnement. Les progrès de sa motricité le rendent plus sûr de lui physiquement, il acquiert son indépendance et l'affirme vis-à-vis de son entourage. Les progrès du langage lui permettent d'exprimer ce qu'il veut, ce qu'il ressent et à se situer dans son monde relationnel (parent, amis). Il exprime son intérêt à comprendre et à apprendre de façon à mieux maîtriser son environnement. La notion du temps est de plus en plus précise, il peut comprendre la signification d'une absence d'un parent pour quelques journées, en comptant les « dodos » par exemple. Il est donc capable, à cause de cette nouvelle maîtrise du temps, d'expérimenter de courtes séparations avec ses parents sans en être insécurisé. Sur le plan affectif, c'est une période très active : il traverse la phase œdipienne qui l'amène à ressentir des sentiments très intenses aussi bien vis-à-vis du parent du sexe opposé (amour intense) que du parent de même sexe (haine et culpabilité). À cause de la culpabilité générée par la période œdipienne, la séparation accroît la turbulence de cet âge. L'enfant, très égocentrique à cet âge, déjà coupable de « voler » affectivement un parent à l'autre, a tendance à s'attribuer la responsabilité de la séparation : « C'est parce que je n'ai pas été gentil que mes

parents se séparent ». Il peut déformer la réalité, par exemple, quant aux chances de réconciliation de ses parents ou la possibilité qu'il soit abandonné. Des comportements régressifs ou d'insécurité peuvent apparaître (exemple : mouiller son lit, se remettre à sucer son pouce, ne pas vouloir rester seul dans une pièce, refuser de s'endormir seul), mais aussi de l'agressivité vis-à-vis des personnes de son entourage ou des objets.

Puisque l'enfant de cet âge maîtrise assez bien le langage, il est important de lui expliquer la séparation (si possible avant celle-ci et les deux parents étant ensemble pour l'explication) en lui répétant qu'il n'en est pas responsable. Les décisions prises le concernant devraient aussi lui être expliquées clairement en départageant ce qui demeurera comme avant et ce qui changera. Par la suite, il serait bon que le parent passe plus de temps seul avec l'enfant afin de contrer son sentiment d'abandon, très fréquent. On s'efforcera aussi de ne pas exacerber les émotions reliées à la période œdipienne, par exemple en évitant de partager le lit ou le bain de l'enfant, en dénigrant l'autre parent devant lui.

– **De 6 à 12 ans :**

C'est-à-dire à l'âge de la scolarité primaire, la sécurité de base est acquise ; l'enfant jouit d'une autonomie personnelle et sociale grandissante. Intellectuellement, il est outillé pour comprendre ce qui lui arrive. Sur le plan affectif, c'est une période de calme relatif (période de latence) ; l'enfant moins centré sur lui, voit et comprend les difficultés de ses parents et peut même montrer de la sympathie et de l'intérêt face à elles. Par contre, la séparation suscitant de l'insécurité, celle-ci ainsi que la difficulté qu'ont les enfants de cet âge à voir la réalité de façon nuancée peuvent l'amener à s'allier à l'un de ses parents ressenti comme le plus démuné, et à rejeter l'autre parent. C'est la période où les risques sont grands que s'installe l'aliénation parentale. L'enfant à cet âge peut aussi cacher ses sentiments à ses parents, à ses amis, et se confectionner une image de « dur », peu affecté

par la situation. Il peut adopter un rôle d'adulte auprès de ses parents. Les manifestations au niveau du comportement peuvent être les suivantes : crises de colère violentes, chez les garçons surtout, petites conduites délinquantes, baisse marquée des résultats scolaires ou au contraire passion subite et intense pour les études, symptômes somatiques.

Quant aux attitudes à adopter avec eux, vu leur maturité intellectuelle, il sera important de leur expliquer le plus rationnellement possible la situation de séparation et ses conséquences pour lui. Bien que l'explication doive s'adresser à sa raison, elle ne doit pas se faire au détriment de l'expression des émotions de l'enfant qu'il faut aller chercher ensuite, surtout s'il se donne un air de fausse assurance : « *Toi, qu'est-ce que tu penses de ça ?* », « *Qu'est-ce que ça changera dans ta vie, penses-tu ?* ».

Il est important de ne pas favoriser les alliances avec l'un des parents, et aussi de ne pas encourager les attitudes de protection qu'un enfant peut adopter à l'égard du parent affecté émotionnellement par la séparation. L'enfant conservera alors sa place d'enfant en ne se sentant pas encouragé à « *parenter* » son parent. C'est un âge où les sports et autres activités physiques sont à valoriser. Le parent qui organise de telles activités a une porte d'entrée pour le contact avec l'enfant, plus facile que par les échanges verbaux (par exemple lorsque la relation avec le PARENT NON GARDIEN est difficile). À cet âge, la stabilité de l'environnement est encore importante et aide l'enfant à traverser la séparation. Les études de HETHERINGTON (1982) ont montré que l'adaptation à l'école des enfants qui viennent de vivre une séparation est meilleure dans une école structurée où la routine et les activités suivent un horaire régulier.

Favoriser les contacts avec la famille élargie (grands-parents, oncles, tantes, cousins) aide aussi l'enfant à réaliser qu'au sein du changement demeure une certaine stabilité, que ses « racines » familiales ne sont pas emportées dans la tourmente de la séparation. Malheureusement, nombre de

séparations aboutissent à la perte des contacts avec la famille de l'un des deux parents, généralement celle du PARENT NON GARDIEN. Le lien avec ce dernier étant plus fragile, il s'ensuit que lorsqu'il n'est pas maintenu, toute la lignée de l'enfant de ce côté disparaît pour lui, ce qui diminue son sentiment d'appartenance, au sens de BORIS CYRULNIK cité au début de ce chapitre.

– *Le pré-adolescent et l'adolescent*

Le pré-adolescent et l'adolescent ont acquis sur les plans intellectuel et social de nouvelles forces, une certaine maturité. La plupart des adolescents, une fois la première crise passée, sont capables d'évaluer la responsabilité de chacun, de résoudre les conflits de loyauté, d'évaluer leur situation sur le plan pratique et matériel. WALLERSTEIN (1989) explique que « *les adolescents sont aptes à tenir compte de façon réaliste des facteurs en jeu dans le divorce et capables de voir le grand nombre de possibilités qui s'ouvrent à eux dans leur nouvelle vie. Les adolescents peuvent aller chercher, hors de la famille, des gratifications, notamment auprès de leur groupe d'amis. Il peut arriver un détachement prématuré de la famille, surtout si l'adolescent se sent abandonné de ses parents trop centrés sur leurs problèmes personnels ou occupés à refaire leur vie. Sur le plan affectif en effet, la crise que traverse l'adolescent au moment de la séparation peut être intense. L'adolescent, qui sent sa propre fragilité d'être en transformation, est angoissé par la vulnérabilité de ses parents, qu'il n'avait pas connue auparavant. Ses angoisses vont être amplifiées par cette découverte parce qu'il sent qu'il ne peut compter sur eux comme auparavant* ».

Il arrive que dans les situations de crise intense l'adolescent adopte des comportements délinquants, ou lorsqu'il est dépressif qu'il puisse penser à attenter à sa vie. Il est important à cet âge pour le parent de ne pas perdre la communication avec l'adolescent, de lui montrer qu'il existe encore une sécurité pour lui du côté de ses parents, malgré le bouleversement qui affecte la famille.

3. *Les indices d'un conflit entre les parents : identification de ce conflit par une validation des renseignements auprès de l'enfant et d'autres sources*

Il n'est pas toujours facile de déceler l'existence d'un conflit parental dans une situation de séparation, surtout si l'on a accès principalement au parent gardien qui a sa propre perception de la famille. L'enfant devient alors une source précieuse d'information. Recueillir celle-ci auprès de lui est une démarche indispensable à une compréhension de la situation familiale incluant le conflit. La vision du parent non gardien est aussi importante à recueillir. Cette investigation risque d'être remise en question par le parent gardien, qui peut même s'y opposer. Aussi, suggérons-nous à l'intervenant qui doit assurer un suivi familial d'avoir recours au tout début de son intervention à une rencontre avec le parent non gardien. Il est à ce moment facile d'expliquer au parent gardien que pour intervenir de façon efficace dès le départ, il est bon de posséder un portrait familial complet et que cette étape fait partie de la collecte de tous les renseignements nécessaires à une bonne intervention. L'autre avantage de procéder ainsi, et il n'est pas négligeable, est de gagner du temps en tentant de réorienter l'intervention sur une nouvelle voie parce que la première n'était pas conforme au nouveau portrait familial qui se dessine après que tous les éléments aient été considérés. S'avère aussi nécessaire l'investigation auprès d'autres sources : nouveaux conjoints, garderie, professeur, professionnels assurant un suivi de l'enfant. L'information obtenue peut être complémentaire et aller dans le sens de la perception initiale de la situation ; il arrive aussi qu'elle aille dans un sens différent et modifie considérablement le portrait tracé par le parent gardien.

- JEAN et CHRISTINE sont séparés depuis trois ans. JEAN vit seul, il se remet d'une dépression qui a débuté peu avant la séparation et s'est aggravée par la suite. Son médecin le dit maintenant apte à voir normalement ses deux fils, ANTOINE, 8 ans, et ÉTIENNE, 10 ans, qui vivent avec leur mère depuis la séparation. La mère, CHRISTINE, demeure avec un nouveau conjoint. Durant la vie commune de JEAN et CHRISTINE, cette dernière était la principale responsable du quotidien de la maison et de l'éducation des enfants. C'est une personne rationnelle, dynamique, quelque peu autoritaire. JEAN s'occupait surtout des loisirs des enfants ; il organisait les vacances l'été, les accompagnait à leurs activités sportives et s'en occupait quelques soirs par semaine lorsque CHRISTINE poursuivait sa scolarité. Il est plus sensitif que rationnel, quelque peu dépendant. Pendant la vie commune, son rôle de parent était assez mineur auprès des enfants par rapport au rôle de la mère. Il s'est rendu compte de ce type de partage après s'être séparé. Le type de relation entre CHRISTINE et son nouveau conjoint ressemble sur certains points à la relation CHRISTINE-JEAN. Ainsi, le nouveau conjoint n'intervient pas du tout comme autorité parentale auprès des enfants. Il semble être à l'aise dans cette position. Les enfants voient leur père une fin de semaine sur deux. CHRISTINE souhaite réduire les sorties à une par mois parce qu'elle trouve les enfants perturbés lorsqu'ils reviennent de chez leur père : elle dit qu'ils sont de mauvaise humeur, récalcitrants, agressifs avec elle et son conjoint. Ils se plaindraient, selon elle, de l'inconfort de l'appartement de leur père, disant aussi que leur père ne tiendrait pas compte de leurs goûts pour les activités qu'ils font. Interrogée sur ce que le père peut leur apporter, CHRISTINE est plutôt négative : elle croit être en mesure avec son conjoint de donner à ses enfants tout ce dont ils ont besoin pour se développer. Elle reconnaît interroger ANTOINE et ÉTIENNE systématiquement et assez longuement chaque fois qu'ils reviennent le dimanche soir sur ce qu'ils ont fait avec leur père, de crainte qu'il n'ait pas été responsable avec eux.

De son côté, bien qu'il ait souffert de la séparation, JEAN se sent soulagé de ne plus vivre ce type de relation avec CHRISTINE. Il réalise que pendant la vie commune, il s'est laissé définir son rôle de père en s'affirmant peu. Il ne croit pas avoir eu beaucoup l'occasion de transmettre ses valeurs à ses enfants : l'amour de la nature, la famille aussi car, proche de ses parents, ses frères et sœurs, il les visite souvent. Il apprécie la fréquence des contacts avec ses enfants et voudrait en augmenter la durée. Satisfait de son « nouveau » rôle de père, il tente d'intéresser les enfants à ce qu'il aime, ce qui n'est pas toujours facile, les enfants préférant par exemple jouer au Nintendo plutôt que d'aller observer les oies sauvages comme leur père aime le faire. Mais il dit arriver généralement à les convaincre et à les faire participer. Lorsque les enfants lors des sorties font référence aux principes de leur mère (exemple : « Maman ne veut pas qu'on déjeune au restaurant »), il est agacé et il lui arrive de se fâcher. Néanmoins, il trouve que la situation évolue positivement et croit qu'avec le temps, il réussira à développer avec ses enfants une relation fondée sur de nouvelles bases, qui lui conviennent mieux.

Rencontrés individuellement, ANTOINE et ÉTIENNE expriment vouloir continuer à voir leur père au même rythme. Le plus jeune, ANTOINE, dit beaucoup aimer visiter ses cousins, et apprécier les rencontres familiales chez les grands-parents. Ils disent dormir sur des lits de camp chez leur père sans commenter ce fait négativement ; le samedi soir ils aiment regarder la télévision avec leur père, « collés » tous les trois sur le divan du salon. ÉTIENNE dit préférer jouer au Nintendo plutôt que faire des promenades en forêt. Tous deux s'animent lorsque l'on évoque avec eux leurs dernières vacances avec leur père au cours desquelles ils ont fait du camping. Ils énumèrent de façon positive les diverses activités s'y rattachant, faire les repas ensemble, aller chercher du bois, etc. Ils n'aiment pas le retour à la maison le dimanche soir parce qu'ils doivent raconter leur fin de semaine à leur mère et que celle-ci se fâche si leur père ne

leur a pas servi de légumes aux repas ou s'ils se sont couchés tard pour regarder un film.

Dans cette situation, une rencontre avec la mère seule aurait amené la conclusion raisonnable qu'un espacement des contacts père-enfants est nécessaire, la mère faisant la preuve que les sorties perturbent les enfants. Ce faisant, on se priverait de l'information sur la dynamique parentale pendant la vie commune (type de rôles parentaux et type de partage) et sur les besoins des enfants. Cette information montre que CHRISTINE désire poursuivre le même type de partage dans lequel la place du père est mineure, alors que JEAN, à la faveur de la séparation, effectue des changements au niveau de son rôle de père qu'il désire assumer de façon différente.

L'information provenant des enfants, rencontrés hors la présence de la mère, est importante à recueillir, car elle montre qu'ils continuent à bénéficier de leur père, qu'ils s'adaptent assez bien à son nouveau rôle, et aussi qu'ils sont en situation de conflit de loyauté (leur perception du « rapport » à leur mère du dimanche soir est éloquente à ce sujet).

Pour que la situation évolue favorablement, il faudra travailler avec la mère sa souplesse par rapport aux rôles parentaux. Un retour temporaire à une phase d'évaluation sera sans doute nécessaire pour comprendre comment s'est forgée dans son histoire personnelle, sa conception des rôles maternel et paternel pour qu'elle la maintienne après la séparation et aussi avec son nouveau conjoint. Qu'a-t-elle appris dans ses relations avec ses propres parents pour que sa conception du rôle du père soit celle-ci et qu'elle ait des doutes quant au sens des responsabilités de Jean ?

Du côté du père, il y aura lieu de travailler également sa souplesse dans son rôle éducatif afin que la nouvelle vision qu'il a de son rôle de père respecte ce que vivent les enfants dans leur milieu habituel, soit celui de leur mère. Il doit en effet composer avec les valeurs de cette dernière et s'y adapter, sans toutefois renoncer à leur transmettre également les siennes, avec la même complémentarité que dans une famille intacte, où chaque parent, différent, apporte ce qui lui est spécifique à ses enfants.

- MÉLISSA a 5 ½ ans. Elle fréquente la maternelle et la garderie scolaire après l'école. Elle a un frère de 7 ans qui est en deuxième année et fréquente aussi la garderie scolaire. MÉLISSA a de bonnes capacités d'apprentissage, sa mémoire et sa concentration sont bonnes. Elle a le goût d'apprendre. Cependant, elle s'oppose beaucoup au professeur, refusant ses demandes et finissant par les accepter après avoir bénéficié d'une longue explication personnelle. Son professeur a l'impression que le but de MÉLISSA est d'obtenir de l'attention. Son comportement à l'égard des autres enfants est problématique, très changeant. Il lui arrive d'être très gentille avec ses amis, mais le plus souvent elle se montre très intolérante, impatiente, a de la difficulté à partager des espaces communs avec eux, les bouscule physiquement à l'occasion, ce qui nécessite des interventions du professeur. À la garderie, on retrouve le même genre de difficultés : elle est réticente à accepter ce qui vient de l'adulte, veut décider elle-même, fait des crises de colère facilement et est à l'occasion agressive avec les autres. Une rencontre avec l'enfant seule peut nous mettre sur la voie de l'hypothèse suivante : MÉLISSA est une enfant qui a de la difficulté à s'adapter aux cadres scolaires et dont la socialisation est plutôt difficile. Si le milieu scolaire a une approche comportementale, il y a de bonnes chances pour que l'enfant aura à accomplir avec des renforceurs comportementaux.

Les rencontres avec les parents permettent de recueillir les informations suivantes : MÉLISSA avait 3 semaines et son frère 2 ans lorsque les parents se sont séparés. Trois mois après, ils ont pris la décision d'une garde partagée avec alternance aux semaines. Très tôt, à partir de 3 mois, MÉLISSA a connu trois milieux de vie : celui de son père, celui de sa mère et celui de la garderie située près du milieu de travail de la mère. Chez le père vivent les deux enfants de la conjointe du père, âgés de 9 et 11 ans. C'est un milieu de vie très structuré, avec des exigences pour les enfants quant aux tâches à accomplir, les deux parents travaillant en alternance, l'un le jour et l'autre le soir. Il y a de plus dans ce milieu des tensions importantes au niveau conjugal. De son côté, la mère de MÉLISSA vit avec un conjoint qui n'a pas d'enfant et s'occupe de MÉLISSA et son frère en fin de journée et le soir sur semaine, la mère occupant maintenant un emploi de soir. Le conjoint de la mère est bien intentionné quoiqu'il trouve exigeant de s'occuper des enfants tous les soirs de la semaine. C'est une personne plutôt autoritaire.

Il est assez facile de comprendre que MÉLISSA très tôt a été placée en situation d'adaptation à de multiples milieux et qu'elle a dû répondre aux exigences, sans doute différentes de ces milieux, puisque les parents étant en situation de semi-conflit concernant les arrangements financiers de la séparation, ils avaient le moins possible d'échanges, même concernant les enfants. MÉLISSA a dans sa vie de nombreuses figures d'autorité : son père, la conjointe de ce dernier, sa mère, le conjoint de sa mère, les monitrices de la garderie. Vient s'ajouter cette année l'école, où on demande plus de discipline qu'à la garderie. Il n'est pas étonnant que MÉLISSA éprouve des difficultés au niveau de l'autorité et de la socialisation ; la solution à ces difficultés ne réside pas dans de nouvelles exigences à lui imposer qui augmenteraient encore la pression sur elle mais dans un changement dans son mode de vie afin de minimiser cette pression. Une modification de garde avec un milieu principal où elle se ferait des racines, responsable de son quotidien et du scolaire

en particulier, et un milieu secondaire (les fins de semaine), plus axé sur les loisirs, lui serait sans doute bénéfique.

Dans cette situation, l'identification des difficultés de l'enfant a été faite à l'école et non pas dans le milieu familial. Une validation de cette information auprès d'autres sources complète le portrait de l'enfant, permet de situer ses difficultés dans un ensemble et surtout d'en comprendre la signification à partir de son vécu psychologique.

3.1. Questions à poser à l'enfant pour déterminer un conflit parental et en apprécier les effets sur l'enfant

Notre expérience nous a permis de développer une série de questions à explorer avec l'enfant afin de mieux comprendre sa vision de la situation, de déterminer si un conflit existe entre les parents et, dans un tel cas, les impacts pour l'enfant.

Dans les questions suivantes, « PG » désigne le PARENT GARDIEN, et « PNG » le parent NON GARDIEN. Ces termes doivent être remplacés par « ton père » ou « ta mère » lorsqu'on s'adresse à l'enfant.

- Sais-tu depuis combien de temps tes parents sont séparés ?
- Quel âge avais-tu à ce moment-là ?
- Sais-tu pourquoi ils se sont séparés ?
- Te souviens-tu de comment les choses se sont passées ?
- Est-ce qu'on t'a expliqué comment tu allais vivre après la séparation (chez ton père ou chez ta mère, en garde partagée, etc.) ?

- Si oui, qui te l'a expliqué ?
- Comment t'es-tu senti(e) à ce moment-là ?
- Est-ce qu'il arrive que l'un de tes parents dise des choses négatives de l'autre devant toi ?
- Comment te sens-tu quand ça arrive ?
- Est-ce qu'il arrive que l'un de tes parents passe par toi pour dire des choses à l'autre ?
- Si oui, sur quel sujet ?
- Que fais-tu lorsqu'on te demande de faire ces messages ?
- Crois-tu que tes parents sont fâchés l'un contre l'autre ?
- Si oui, lequel est le plus fâché, selon toi ?
- Trouves-tu correcte la fréquence à laquelle tu rencontres PNG ?
- Si non, voudrais-tu voir PNG plus souvent ou moins souvent ?
- Pourquoi ?
- T'arrive-t-il d'être mal à l'aise ou nerveux(se) avant une sortie avec PNG ?
- Qu'est-ce qui te rend mal à l'aise ou nerveux(se) ?
- T'arrive-t-il d'être mal à l'aise ou nerveux(se) lorsque PG et PNG se rencontrent, quand tu vas chez PNG ou quand tu reviens chez toi ?
- Qu'est-ce qui te rend mal à l'aise ou nerveux(se) ?

- Est-ce que PG est content(e) que tu ailles chez PNG ?
- Si oui, pourquoi ?
- Si non, pourquoi ?
- Si tu le voulais, est-ce que PG accepterait que tu restes à coucher chez PNG ou que tu y restes plus longtemps ?
- Qu'est-ce que tu aimes le plus dans les sorties chez PNG ?
- Qu'est-ce que tu aimes le moins ?
- Est-ce que PG te demande de lui téléphoner quand tu es chez PNG ?
- Pourquoi ?
- Est-ce que ça ne te fait rien de téléphoner, est-ce que ça te fait plaisir, ou bien tu aimerais mieux ne pas le faire ?
- Est-ce que PG te pose des questions lorsque tu reviens de chez PNG ?
- Lesquelles ?
- Est-ce qu'il t'arrive de ne pas aimer répondre aux questions que te pose PG ?
- Pourquoi ?
- Parles-tu à PG de la façon dont on vit chez PNG ?
- Si non, pourquoi ?
- Parles-tu à PNG de la façon dont on vit chez PG ?
- Si non, pourquoi ?

- Dis-moi une chose que tu aimes beaucoup de PG.
- Dis-moi une chose que tu n'aimes pas de PG.
- Dis-moi une chose que tu aimes beaucoup de PNG.
- Dis-moi une chose que tu n'aimes pas de PNG (en cas de doute important de conflit).
- Est-ce que tu crois que la chicane peut arrêter entre ton père et ta mère (en cas de doute important de conflit) ?
- Qu'est-ce qu'on pourrait faire et qui pourrait faire quelque chose pour que ça aille mieux ?

Ce questionnaire ne constitue pas une exploration de la manière dont un enfant vit la séparation de ses parents ; il a pour objectif l'identification de la présence ou non d'un conflit parental perturbateur pour l'enfant. Regroupant la plupart des questions que nous posons habituellement aux enfants lors d'entrevues d'expertise psycholégale, il s'agit exclusivement d'un guide clinique. Il serait intéressant qu'il soit validé sur un échantillon d'enfants et que des normes quantitatives puissent en être dégagées.

Ces questions devraient être intégrées à une entrevue avec l'enfant portant sur d'autres sujets plutôt que d'être posées isolément. Elles devraient suivre un échange détendu avec l'enfant. Elles pourraient être introduites par une phrase telle que « *Maintenant, j'aimerais parler avec toi de ta situation familiale et j'aurais quelques questions à te poser si tu veux...* ».

Il est évident que ces questions doivent être posées à l'enfant rencontré seul, et que cette rencontre devrait avoir lieu hors de son milieu familial (où la proximité de l'un des parents ou de la fratrie peut empêcher l'enfant de s'exprimer librement), par exemple à l'école ou au bureau de l'intervenant.

- Les questions 1 à 7 (inclusivement) permettent de recueillir des informations factuelles sur la séparation et d'autres sur la perception qu'en a eu l'enfant.
- Les questions 8 à 14 explorent la vision qu'a l'enfant du conflit parental et de sa propre utilisation dans ce conflit.
- Les questions 15 à 39 sont les plus importantes pour l'identification d'un conflit ; elles portent sur les sorties avec le PNG, particulièrement sur la perception de ces sorties par le PG et par l'enfant.
- Les questions 39 à 44 permettent de vérifier si le conflit envahit le champ relationnel de l'enfant. Les deux dernières questions renseignent sur l'optimisme ou le pessimisme de l'enfant face à la résolution du conflit.

Il faut adapter ces questions à l'âge de l'enfant, en supprimer quelques-unes chez l'enfant jeune, en modifier s'il y a lieu la formulation pour qu'elle soit adaptée à l'âge de l'enfant.

4. La violence subie par les enfants placés en situation de conflit

Les situations de violence physique ou sexuelle sont habituellement investiguées de manière à faire ressortir les faits qui composent cette violence. On les retrouve le plus souvent en protection de la jeunesse et lorsque les intervenants doivent saisir le tribunal, la recherche de faits concomitants est importante. Outre les déclarations de l'enfant et de ses proches, il faut recourir à des déclarations de tiers, à des investigations médicales, rechercher la cohérence entre les divers renseignements.

On est beaucoup plus démunis en matière de violence psychologique. Les enfants qui vivent une situation de conflit familial sont souvent soumis à une forme de violence psychologique difficile à appuyer avec des faits : il n'y a pas de bleus, pas forcément de troubles de comportement observables, et pourtant la souffrance de l'enfant est bien présente. Souvent, un signalement de violence psychologique ne sera pas retenu et on dira aux parents de faire régler leur conflit de garde par le tribunal. Notre pratique clinique nous amène à croire qu'un règlement juridique ne signifie pas toujours un apaisement du conflit parental.

En fait, la *Loi sur la protection de la jeunesse* ne contient pas d'article concernant la violence psychologique ; seul l'article 38 e peut éventuellement l'inclure puisqu'il fait référence à un risque de danger physique ou moral. Il serait important que les enfants victimes de violence psychologique puissent être protégés au même titre que ceux victimes de violence physique ou d'abus sexuel. À notre avis, un amendement à la *Loi sur la protection de la jeunesse* devrait prévoir de telles situations.

La séparation des parents est toujours un élément insécurisant dans la vie d'un enfant. Les caractéristiques de chaque enfant, les circonstances de la séparation, le niveau de conflit entre les parents, les ressources personnelles de ces derniers, feront que l'insécurité sera passagère ou non. Une séparation prévue, expliquée à l'enfant par les deux parents, sera plus facile à accepter pour les enfants que si elle a lieu dans un contexte dramatique, par exemple avec intervention de la police ou départ précipité de la mère et des enfants dans une maison d'hébergement.

Dans les situations les plus favorables, le traumatisme se résorbera plus rapidement que dans les autres ; on ne peut alors parler de violence

psychologique subie par l'enfant. Certaines situations générant de la violence se retrouvent plus souvent au sein de la clientèle des centres jeunesse puisque celle-ci fait partie d'une population particulièrement vulnérable par rapport à son rôle parental.

Notre expérience dans ce domaine nous a amenée à considérer aussi bien la violence féminine que la violence masculine. En effet, en matière familiale, la plupart des situations de violence physique, le plus souvent sanctionnées par les tribunaux, sont le fait des hommes (agressions, menaces de mort, etc.). Il n'y a malheureusement pas de statistiques quant à la prévalence de la violence psychologique au niveau des deux sexes. Selon notre expérience, dans des situations de conflit parental, la violence psychologique se distribue assez également entre les deux sexes et dans certaines situations, telle l'aliénation parentale, selon l'auteur qui l'a décrite, RICHARD GARDNER, elle est principalement une caractéristique maternelle : « In the majority of cases of parental alienation syndrome, it is the mother who is favored and the father who is denigrated » (GARDNER, 1989, p. 15).

L'étude sociologique de ces aspects de violence serait intéressante, en particulier un questionnement sur sa signification sociale. On pourrait en particulier se demander si ce « pouvoir » excessif exercé par les mères sur les enfants dans les situations de conflit ne serait pas une sorte de revanche, le pouvoir familial des femmes s'opposant alors au pouvoir social des hommes, dans les sociétés occidentales.

Face à une situation de violence psychologique, l'intervenant dans un premier temps en mesurera l'intensité, en appréciera le caractère destructeur ou non pour l'enfant, et utilisera des stratégies d'intervention ciblée sur la bonne personne, de façon à la faire cesser.

4.1. Quelques situations de violence imposées à l'enfant dans un contexte de séparation parentale

Dans l'énumération qui suit, nous avons décrit des situations dans lesquelles les enfants sont brimés dans leur droit à la stabilité physique, sociale, affective ou bien manipulés psychologiquement. En général, les parents qui se séparent évitent ces situations à leur enfant ; lorsqu'ils ne le font pas, ce n'est pas de façon délibérée qu'ils leur infligent ces souffrances, mais bien parce que le conflit les aveugle et les prive temporairement d'un jugement sain sur l'intérêt de l'enfant. Certaines de ces situations constituent de petites violences qui, répétées ou prolongées dans le temps, ont des conséquences sur le développement de l'enfant. D'autres sont carrément apparentées à de la violence psychologique (exemple : aliénation parentale) :

- Enfants déracinés par de multiples changements de milieu de vie, avec à chaque fois perte de leur environnement social (école, amis).
- Enfants qui connaissent successivement de nombreuses figures parentales de remplacement (en général des pères), ce qui signifie pour eux de multiples ruptures affectives.
- Enfants privés totalement de la présence de l'un de leurs parents, soit par abandon de ce dernier, soit parce que l'autre parent a décidé d'interrompre le contact.
- Enfants qui ne peuvent communiquer ou visiter librement l'autre parent à cause de l'opposition du parent gardien.
- Enfants à qui l'on demande de prendre position pour un parent contre l'autre sous peine d'abandon (otages).
- Enfants « messagers » entre deux parents qui ne communiquent pas entre eux.

- Enfants qui servent au parent gardien « d'appât » pour faire revenir l'autre parent ou pour percevoir la pension alimentaire (« il ira te voir lorsque tu paieras la pension »).
- Enfants utilisés comme « béquille affective » par le parent gardien qui vit mal la séparation.
- Frères et sœurs qui n'ont plus de contact entre eux.
- Enfants victimes d'aliénation parentale.

Voici un exemple clinique dans lequel on retrouve plusieurs des situations énumérées ci-dessus :

- Après la séparation de leurs parents, dans un contexte dramatique de violence, OLIVIER 10 ans, est demeuré avec son père, dans la maison familiale, et ARIANE 7 ans est allée avec sa mère. Chaque parent souhaite que les deux enfants soient avec lui et chaque enfant vivant avec un parent s'est ligué contre l'autre parent et le dénigre. Les deux enfants ne se sont pas vus depuis quelques mois. OLIVIER estime, comme son père, que sa sœur devrait venir rester avec lui et son père pour qu'elle puisse retrouver son ancien milieu de vie dont il croit qu'elle s'ennuie. La mère d'ARIANE et d'OLIVIER estime que son fils n'est pas en sécurité avec son père. ARIANE répète ce que dit sa mère de façon stéréotypée. OLIVIER souffre de ne pas voir sa sœur, se sent abandonné de sa mère et exprime facilement, avec beaucoup d'émotions qu'il n'a pas à subir les effets du conflit entre ses parents. Il n'est pas conscient que sa loyauté envers son père, à tout prix, pour protéger ce dernier d'un état dépressif profond, fait en sorte qu'il est partie prenante du conflit. Ce garçon subit une grande violence psychologique de la part de ses deux parents. Il éprouve d'importantes difficultés scolaires. Sa sœur ARIANE est plus soumise à de la violence provenant de sa mère, qui consiste surtout à l'empêcher d'aller visiter son père mais aussi toute la parenté de ce dernier qui demeure près de chez lui et à laquelle elle est très attachée. Elle exprime peu ses émotions et sentiments, a un langage

d'adulte raisonnable peu approprié à son âge. Son adaptation scolaire est assez satisfaisante en apparence, parce qu'elle ne dérange pas et a des résultats moyens. C'est une enfant qui, très sollicitée par le conflit de ses parents, s'est coupée de ses émotions et sentiments, comme si elle avait fait le choix, pour ne pas souffrir, de fonctionner sur le « pilote automatique ». Une telle coupure ne pourrait se prolonger sans provoquer de graves dommages psychologiques. Ces deux enfants vivent plusieurs éléments de violence parmi les situations identifiées précédemment : pour ARIANE, coupure totale et brutale avec son milieu d'origine, rupture des contacts avec son père et son frère, situation d'otage par rapport à sa mère ; OLIVIER, lui, est pris en otage par son père et rejeté par sa mère, coupé de tout contact avec sa petite sœur.

L'exemple suivant en est un d'aliénation parentale :

- FLORENCE, VIVIANE et ANTOINE ont 8, 11 et 12 ans. Leurs parents se sont séparés il y a quatre ans. Par la suite, la mère s'est occupée des trois enfants et leur situation matérielle était très précaire. Depuis la séparation, le conflit entre les deux parents est aigu, ne baisse pas d'intensité et il s'alimente avec un litige financier important. Un jugement a accordé au père des sorties avec ses enfants ; les trois enfants refusent ces sorties, car ils lui reprochent son attitude vis-à-vis de leur mère pendant la vie commune. Le portrait que trace la mère de la vie commune est sombre en ce qui concerne le père : selon elle, il vivait à ses crochets et ne s'occupait pas des enfants. Elle utilise à peu de chose près les mêmes termes que les enfants pour parler de lui. Elle dit cependant qu'elle les incite à aller chez lui, « parce que c'est leur père », mais qu'ils ne veulent pas et qu'à cet âge on ne peut forcer un enfant. Le père se présente comme la victime d'un complot ourdi par la mère et les enfants et contre lequel il ne peut rien. Sa version de la vie commune est un peu différente de celle de la mère et des enfants puisqu'il affirme

que durant les dernières années, il a joué un rôle parental important, étant plus disponible que la mère.

Sur le plan de la personnalité, la mère apparaît comme une personne rigide et anxieuse. Sa rigidité l'amène à vivre des difficultés relationnelles importantes particulièrement lorsque ces relations sont de type affectif. Le père a une personnalité dépendante, une faible estime de soi et une difficulté à s'exprimer sur le plan émotif. Les parents s'en veulent beaucoup et le discours de la mère, ouvert avec les enfants, exprime que toutes les difficultés rencontrées par la famille pendant la vie commune et depuis la séparation sont causées par le père. Elle ne laisse pas les enfants parler librement au téléphone avec leur père, est toujours présente lorsqu'il vient à la maison pour tenter de négocier une sortie avec les enfants, et son intervention a pour effet de faire avorter la sortie prévue. La haine et le besoin de vengeance qui animent la mère, et dont elle se défend, semblent plus fortes que son désir de voir ses enfants heureux.

Il s'agit d'une situation d'aliénation parentale puisque le PARENT GARDIEN, ici la mère, communique aux enfants une image négative du PARENT NON GARDIEN, le père, qui les amène à rejeter ce dernier. Les enfants ont un rôle actif dans une telle situation en ce que leur perception du parent aliéné, le père, devient tout à fait nette, tranchée et sans appel.

Ce qui caractérise ces situations est une similitude entre les termes utilisés par le parent aliénant et ceux utilisés par les enfants à propos du parent aliéné et aussi l'absence de motif sérieux à l'origine du rejet du parent aliéné. En effet, l'écart est considérable entre l'intensité du rejet, qui peut aller jusqu'au refus de tout contact ou une demande de changement de nom, et les motifs allégués pour ce refus qui sont toujours futiles. Nous avons connu une situation d'aliénation parentale où le parent aliéné était la mère, ce qui est

plutôt rare, et dans laquelle la raison principale invoquée par les enfants pour ne plus aller voir leur mère était le fait qu'elle soit une fumeuse.

RICHARD GARDNER est le clinicien qui a nommé le syndrome d'aliénation parentale, au début des années 1980. Il en décrit trois formes, légère, moyenne et sévère, d'après l'intensité du rejet. Les trois formes se distinguent principalement par une absence ou une présence de pathologie mentale chez le parent aliénant. Dans les formes légère et moyenne, une synergie entre l'intervention thérapeutique et l'intervention judiciaire est en général efficace ; il suggère que pour l'intervention thérapeutique, le même thérapeute (très expérimenté de préférence) travaille avec tous les membres de la famille de façon à éviter les alliances qui pourraient renforcer et alimenter le processus d'aliénation. Dans les cas sévères, la seule solution viable est un retrait des enfants du milieu aliénant pour les confier à l'autre parent. Un cas célèbre a fait jurisprudence au niveau des tribunaux canadiens (Droit de la famille - 1485 - (1991) RDF 570 (C.J)). Dans cette situation, le juge GOMERY (Montréal) avait remis la garde de deux des quatre enfants à leur mère, le parent aliéné. Ce type de situation se retrouve le plus souvent lorsqu'on travaille en expertise ou dans le champ spécifique du divorce ou de la séparation. Néanmoins, tout professionnel devrait être alerté par une situation où l'enfant rejette froidement et de façon catégorique l'un des parents en alléguant des motifs futiles dans des termes adultes. En effet, s'il s'agit d'un syndrome d'aliénation parentale, il faut en déduire qu'il existe un lien affectif peu sain entre le PARENT GARDIEN et l'enfant, en ce qui concerne la présence du parent non gardien dans sa vie. Dans ce cas, toute intervention psychosociale devra en tenir compte pour pouvoir être efficace. Ainsi, en ce qui concerne ANTOINE, VIVIANE et FLORENCE, il sera préférable dans un premier temps de les écouter sans explorer en profondeur leur perception de leur père, puisqu'elle est aussi celle de la mère et que critiquer cette dernière équivaldrait pour eux à une trahison qui les

exposerait à un rejet de la part de leur mère. Or, comme pour tous les enfants qui ont vécu la séparation, c'est le PARENT GARDIEN qui est leur source de sécurité, et attaquer ce lien de front compromettrait l'intervention. Il sera préférable de rechercher des contacts père-enfants acceptés conjointement par la mère et les enfants, et qui feront place à l'activité plutôt qu'à l'échange verbal ; ces contacts ne seront pas trop menaçants pour les enfants qui ne seront pas obligés de s'expliquer, donc de faire face à leurs propres contradictions.

Conclusion

La démarche que nous venons d'exposer est une invitation aux intervenants à tenir compte dans leur pratique de l'impact de la séparation parentale pour l'enfant et pour sa famille actuelle, de façon à ce que l'intervention colle à la réalité psychologique de l'enfant.

C'est aussi une invitation à élargir la connaissance de la réalité familiale par le recours, peu importe le moment de l'intervention et son contexte (judiciaire ou non) à des moments évaluatifs qui permettent qu'une distance critique s'installe entre l'intervenant et le client. Ces moments évaluatifs supposent de mettre à profit toute source d'information significative pour compléter et reconfigurer le portrait de la réalité familiale de l'enfant, lequel y gagnera grandement en précision. Enrichie de cette nouvelle vision de la famille, l'intervention sera mieux ciblée et aura donc plus de chances d'être efficace.

Dans tout exposé de ce genre, il y a, en sourdine, le souhait que le lecteur adopte les grandes lignes de la conduite suggérée. Quiconque a déjà enseigné ou pris part à la formation de jeunes professionnels connaît sans doute le dilemme du formateur : montrer à quelqu'un sa façon de faire, vouloir qu'il la fasse sienne, et souhaiter en même temps que la personne conserve la spécificité de son approche. Est-ce réalisable ? Nous voudrions éviter

l'apparition d'un « surmoi professionnel » qui se définit comme l'obligation que l'on se crée d'appliquer ce que l'on a appris, sans le faire dans les faits, phénomène qu'ont étudié ARGYRIS et SHÖN, puis ST-ARNAUD dans « *Le dilemme du formateur* » (1991).

En ce qui concerne l'appropriation de ce qui précède, nous souhaitons demeurer dans le juste milieu envisagé par WINNICOTT (1978) lorsqu'il réfléchit sur le fait d'influencer et d'être influencé. « Le professeur doit être capable de supporter qu'on doute de lui, comme une mère supporte les différentes manies alimentaires de ses enfants, et l'élève doit être capable de supporter de ne pas obtenir immédiatement ou d'une façon certaine ce qu'il éprouve comme acceptable » (p. 40). Ce texte devrait permettre aux intervenants d'utiliser le contenu, en laissant de côté certains aspects, s'ils le désirent.

Il est à espérer que le lecteur accroîtra par cet ouvrage sa compréhension de la réalité psychologique de l'enfant qui vit ou a vécu une séparation parentale et pourra enrichir sa pratique clinique.

Bibliographie

- AMATO, P. • S. REZAC (1994). « Contact with Non Resident Parents, Interparental Conflict and children's Behavior ». *Journal of Family Issues*, vol. 15, n° 2, June, p. 191-207.
- ARFOUILLOUX, J. -C. (sous la direction de) (1983). *Enfants tristes*. Toulouse : Ed. Privat.
- ARGYRIS, C. • M. A. SHÖN (1974). *Theory in Practice : Increasing Professional Effectiveness*. San Francisco : Jussey-Bass Publications.
- AULAGNIER P. (1975). *La violence de l'interprétation, du pictogramme à l'énoncé*. Paris : P.U.F.
- BAYDAR, N. (1988). « Effects of Parental Separation and Reentry into Union on the Emotional Well-being of Children ». *Journal of Marriage and the Family*, vol. 50, November, p. 967-981.
- BEAUDRY, M. • C. PARENT (1995). « L'influence des caractéristiques psychosociales et sociodémographiques sur le partage du temps de garde entre les parents séparés ou divorcés. Comprendre la famille ». *Actes du 3^e Symposium québécois de recherche sur la famille*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- BOWLBY, J. (1978-1984). *Attachement et perte*. Paris : P.U.F.
- CLOUTIER, R. • L. CAREAU • DROLET (1990). *La garde de l'enfant après la séparation des parents*. Sainte-Foy : Université Laval - Centre de recherche sur les services communautaires.

- CYRULNIK, B. (1963). *Les nourritures affectives* : Paris : Éditions Odile Jacob.
- FREUD, A. • D. BURLINGHAM (1943). *War and Children*. New-York : International Universal Press.
- FURSTENBERG, F. • J. O. TEITLER (1994). « Reconsidering the effects of marital disruption ». *Journal of Family Issues*, vol. 15, n° 2, p. 173-190.
- GARDNER, R. (1989). *Family Evaluation in Child Mediation, Arbitration and Litigation*. Chapter 9. New Jersey : Ed. Cresskill. Creative Therapeutics.
- HANUS, M. (1995). *Les deuils dans la vie. Deuils et séparation chez l'adulte et chez l'enfant*. Paris : Éditions Maloine.
- HETHERINGTON, M. (1990) « Copying with Family Transitions : Winners, Losers and Survivors ». *Child Development*, vol. 60, p. 1-14
- LEAHY, J.C. (1988). « Post-divorce Reorganization of Relationships Between Divorcing Children and their Parents ». *Journal of Marriage and the Family*, vol. 50, p. 222-231.
- MILLER, A. (1983). *Le drame de l'enfant doué*. Paris : P.U.F.
- POUSSIN, G. • É. MARTIN-LEBRUN (1997). *Les enfants du divorce. Psychologie de la séparation parentale*. Paris : Éditions Dunod.
- REYNAUD, P. (1989). « La souffrance des enfants en situation de divorce ou de séparation ». *Actes du colloque provincial des services d'expertise et de médiation*.
- REYNAUD, P. (1992). *Réflexions sur la violence familiale subie ou agie lors de la séparation*. Cours psychologie de la famille. Cahier d'apprentissage III. Université Laval.
- ROSENTHAL, R. (1976). *Experimenter Effects in Behavioral Research*. New York : Wiley.

- SPITZ, R. (1945). *Hospitalism*. Psychoanalytic Study of Child.
- STAHL, P.-M. (1994). *Conducting Child Custody Evaluation. A Comprehensive Guide*. Sage publications C.A.
- ST-ARNAUD, Y. (1991). « Le dilemme du formateur ». *Revue québécoise de psychologie*, vol. 12, n° 2, p. 106-118.
- STEINHAEUER, P. D. (1996). *Le moindre mal*. Montréal : Presses de l'université de Montréal.
- TISSERON, S. (1994). « À quoi servent nos enfants ? » *Revue Dialogue*.
- TOURIGNY, M. • M. MAYER • J. WRIGHT (2000). *Étude d'incidence québécoise*. Rapport de recherche. Institut universitaire sur le développement social des jeunes. Montréal : Centres jeunesse de Montréal.
- VAN GIJSEGHEN (1992). *L'enfant mis à nu*. Montréal : Méridien.
- WALLERSTEIN, J. • J. KELLY (1980). *Pour dépasser la crise du divorce*. Toulouse : Éditions Privat.
- WINNICOTT, D. W. (1972). *L'enfant et le monde extérieur*. Le développement des relations. Paris : Éditions Payot.

Annexe 1

Durée de la relation du couple, cohabitation, conception de l'enfant

Il est important d'investiguer les aspects suivants auprès des deux parents :

- Durée de la relation versus durée de la cohabitation (par exemple : la cohabitation a-t-elle suivi de près le début de la relation ?).
- La conception de l'enfant a-t-elle été accidentelle ou planifiée ?
- L'enfant a-t-il été désiré par les deux parents ou par l'un des deux ? Lequel ?
- Quelle a été la réaction du (de la) conjoint(e) à l'annonce de la grossesse ? Positive ? Neutre ? Négative ?
- Y a-t-il eu partage du suivi de la grossesse par le couple ? (cours prénataux en commun, visites chez le médecin, etc.).
- Y a-t-il eu un début de mésentente pendant la grossesse, une augmentation de celle-ci ou, au contraire, une accalmie ?
- Y a-t-il eu de la violence physique ou verbale pendant la grossesse ?
- Quelles sont les attentes des deux parents par rapport à cet enfant ? (celles de chaque parent et celles perçues chez l'autre).

Annexe 2

Type de relation du couple d'origine

Paramètres :

- Degré de proximité affective du couple pendant la vie commune (intimité affective et sexuelle, communication, partage des préoccupations concernant les enfants, projets communs, vie de couple distincte de la vie de famille).
- La relation est-elle harmonieuse ou non aujourd'hui ?
- Existe-t-il des conflits importants :
 - occasionnés par des difficultés telles que perte d'emploi, problèmes financiers, comportements criminels ;
 - occasionnés par des problèmes de dépendance à la drogue, à l'alcool, au jeu ;
 - occasionnés par des différences dans la conception de l'éducation des enfants ;
 - occasionnés par des problèmes affectifs liés aux particularités de la relation de couple ?

Note : Ces différentes sources de conflit peuvent être associées.

Annexe 3

Rôles parentaux

Pendant la vie commune

- Y avait-il partage des rôles parentaux ?
- Si oui, de quelle façon ? Faire préciser ce que faisait l'un et ce que faisait l'autre.
- Au niveau du quotidien, vérifier qui s'occupait :
 - de l'alimentation,
 - de l'hygiène,
 - des jeux, accompagnement aux sports et loisirs,
 - des contacts avec l'école,
 - de l'aide aux devoirs,
 - de la santé (visites chez le médecin, le dentiste),
 - de la présence à l'enfant à des moments particuliers (exemple : maladie, rituels d'endormissement).
- Quel est le degré de satisfaction de chacun des parents par rapport à ce partage ?

Depuis la séparation

- La répartition est-elle la même que pendant la vie commune ?
- S'il y a des changements dans la répartition des rôles, à quel niveau sont-ils et de quel ordre ?

- Présence accrue du parent non gardien auprès de l'enfant depuis la séparation.
 - Participation plus grande au quotidien.
 - Participation aux loisirs.
 - Participation au niveau scolaire : suivi des devoirs, contacts avec l'école.
 - Participation aux soins de santé : visites chez le médecin, le dentiste, besoins spéciaux.
- Présence réduite du parent non gardien auprès de l'enfant depuis la séparation : faire préciser sur quels aspects il y a eu réduction de présence.
- La perception de ces changements par le parent gardien est-elle positive ou négative ?
 - En cas de présence accrue du parent non gardien, y a-t-il chez le parent gardien un sentiment d'intrusion dans certains domaines qui lui étaient auparavant exclusifs (par exemple dans un cas de garde partagée où le deuxième parent s'impliquerait plus qu'auparavant) ?
 - Le parent gardien est-il satisfait de voir l'autre parent prendre des responsabilités qu'il ne prenait pas auparavant ?
 - Si le parent non gardien a réduit sa présence, le parent gardien est-il déçu, amer, agressif ou bien soulagé de ce nouveau partage ?

Annexe 4**Questions-types aidant à évaluer la perception parentale**

Voici quelques questions-types qui aident à évaluer la perception d'un parent par l'autre :

- Quelle est votre opinion sur cette personne ?
 - Comme conjoint(e).
 - Comme père (mère).
- Quelles sont ses qualités et ses défauts ?
- Prend-il (elle) ses responsabilités comme père (mère) ?
- De quelle façon ? (responsabilité financière par paiement de la pension, responsabilité au niveau des sorties, de la santé, de l'école, des loisirs, etc.).
- Qu'est-ce que selon vous cette personne peut apporter à l'enfant ?
- Pensez-vous que cette personne aime l'enfant ?
- L'enfant est-il attiré vers lui (elle) ?
- L'enfant est-il satisfait des contacts avec ce parent ?
 - Si oui, pourquoi ?
 - Si non, pourquoi ?
- Si les réponses aux questions concernant le parent sont négatives, on peut demander : auriez-vous préféré ne jamais avoir rencontré cette personne et ne pas avoir eu d'enfant avec lui (elle) ?

Annexe 5

Questions à poser à l'enfant pour déterminer un conflit parental et en apprécier les effets sur l'enfant

Notre expérience nous a permis de développer une série de questions à explorer avec l'enfant afin de mieux comprendre sa vision de la situation, de déterminer si un conflit existe entre les parents et, dans un tel cas, les impacts pour l'enfant.

Dans les questions suivantes, « PG » désigne le PARENT GARDIEN, et « PNG » le parent NON GARDIEN. Ces termes doivent être remplacés par « ton père » ou « ta mère » lorsqu'on s'adresse à l'enfant.

- Sais-tu depuis combien de temps tes parents sont séparés ?
- Quel âge avais-tu à ce moment-là ?
- Sais-tu pourquoi ils se sont séparés ?
- Te souviens-tu de comment les choses se sont passées ?
- Est-ce qu'on t'a expliqué comment tu allais vivre après la séparation (chez ton père ou chez ta mère, en garde partagée, etc...) ?
- Si oui, qui te l'a expliqué ?
- Comment t'es-tu senti(e) à ce moment-là ?
- Est-ce qu'il arrive que l'un de tes parents dise des choses négatives de l'autre devant toi ?
- Comment te sens-tu quand ça arrive ?

- Est-ce qu'il arrive que l'un de tes parents passe par toi pour dire des choses à l'autre ?
- Si oui, sur quel sujet ?
- Que fais-tu lorsqu'on te demande de faire ces messages ?
- Crois-tu que tes parents sont fâchés l'un contre l'autre ?
- Si oui, lequel est le plus fâché, selon toi ?
- Trouves-tu correcte la fréquence à laquelle tu rencontres PNG ?
- Si non, voudrais-tu voir PNG plus souvent ou moins souvent ?
- Pourquoi ?
- T'arrive-t-il d'être mal à l'aise ou nerveux(se) avant une sortie avec PNG ?
- Qu'est-ce qui te rend mal à l'aise ou nerveux(se) ?
- T'arrive-t-il d'être mal à l'aise ou nerveux(se) lorsque PG et PNG se rencontrent, quand tu vas chez PNG ou quand tu reviens chez toi ?
- Qu'est-ce qui te rend mal à l'aise ou nerveux(se) ?
- Est-ce que PG est content(e) que tu ailles chez PNG ?
- Si oui, pourquoi ?
- Si non, pourquoi ?
- Si tu le voulais, est-ce que PG accepterait que tu restes à coucher chez PNG ou que tu y restes plus longtemps ?
- Qu'est-ce que tu aimes le plus dans les sorties chez PNG ?
- Qu'est-ce que tu aimes le moins ?

- Est-ce que PG te demande de lui téléphoner quand tu es chez PNG ?
- Pourquoi ?
- Est-ce que ça ne te fait rien de téléphoner, est-ce que ça te fait plaisir, ou bien tu aimerais mieux ne pas le faire ?
- Est-ce que PG te pose des questions lorsque tu reviens de chez PNG ?
- Lesquelles ?
- Est-ce qu'il t'arrive de ne pas aimer répondre aux questions que te pose PG ?
- Pourquoi ?
- Parles-tu à PG de la façon dont on vit chez PNG ?
- Si non, pourquoi ?
- Parles-tu à PNG de la façon dont on vit chez PG ?
- Si non, pourquoi ?
- Dis-moi une chose que tu aimes beaucoup de PG.
- Dis-moi une chose que tu n'aimes pas de PG.
- Dis-moi une chose que tu aimes beaucoup de PNG.
- Dis-moi une chose que tu n'aimes pas de PNG (en cas de doute important de conflit).
- Est-ce que tu crois que la chicane peut arrêter entre ton père et ta mère (en cas de doute important de conflit) ?
- Qu'est-ce qu'on pourrait faire et qui pourrait faire quelque chose pour que ça aille mieux ?

Le présent document traite de l'expertise psycho-légale concernant la garde d'enfants ou l'accès à un des deux parents. Ce manuscrit se veut d'abord une réflexion sur la spécificité de la position évaluative et sur son utilité dans la plupart des champs d'intervention auprès des familles et des enfants. On y démontre qu'il est facile d'éviter les perceptions erronées, les biais et les parti-pris en autant que l'on procède à l'évaluation en se plaçant à des points de vue différents et en adoptant finalement celui de l'enfant.

Cet essai a aussi comme objectif de fournir des outils sous forme de questionnaires-guides permettant d'identifier une situation de conflit parental et d'en apprécier l'intensité. L'ensemble de ce document est illustré par des exemples cliniques puisés dans la pratique professionnelle de l'auteure.

Paulette Reynaud est psychologue. Depuis vingt-cinq années, elle est rattachée au Centre jeunesse de Québec, d'abord à la protection de la jeunesse et depuis seize ans, elle travaille au service d'expertise psychosociale auprès des juges de la Cour supérieure en matière de divorce et de séparation.



Centre jeunesse de Québec
Institut universitaire

2915, avenue du Bourg-Royal
Beauport (Québec) G1C 3S2
Téléphone : (418) 661-6951
Site Web : www.centrejeunessedequébec.qc.ca

LÉGENDE :

 INTERVENTION
 RECHERCHE
 ÉVALUATION DE PROGRAMME
 FORMATION